

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies ou anonymes ne sont pas acceptées. On s'abonne à toute époque.

REDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 8 heures (grandes annonces avant 11 h.) paraissent le lendemain.

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
La Feuille prise au bureau	fr. 6	fr. 3 20	fr. 1 80
franco par la porteuze, en ville	8	4 20	2 30
par la porteuze hors de ville ou par la poste dans toute la Suisse	9	4 70	2 80
Étranger (Union postale), par 1 numéro	25	13	6 75
par 2 numéros	22	11 50	6

Abonnement aux bureaux de poste, 10 ct. en sus. Changement d'adresse, 50 ct.

3, RUE DU TEMPLE-NEUF, NEUCHÂTEL

Bureau d'administration et d'abonnements de la FEUILLE D'AVIS :

WOLFRATH & SPERLE, imprimeurs-éditeurs

TÉLÉPHONE

La vente au numéro à lieu :

TÉLÉPHONE

Bureau du journal, kiosque, libr. Guyot, gare J.-S., par les porteurs et dans les dépôts

ANNONCES

1 à 3 lignes . . . pour le canton	50 ct.	De la Suisse la ligne	15 ct.
4 à 5 . . . 65 ct. — 6 à 7 lignes	75	D'origine étrangère	20
8 lignes et au-delà . . . la ligne	10	Réclames	30
Répétition	8	Avis mortuaires	12
Avis tardif, 20 ct. la ligne, minim.	1 fr.	Répétition, 9 ct. — Minimum	2 fr.

Lettres noires, 5 ct. la ligne en sus. — Encadrements depuis 50 ct.

Bureau d'Annonces HAASENSTEIN & VÖGLER, Temple-Neuf, 3

PHARMACIE OUVERTE
demain dimanche
A. GUEBHART, rue St-Maurice.

Société neuchâteloise d'utilité publique
PREVISION DU TEMPS DE PARIS
pour le 9 septembre 1899 :
Chaud, ondées orageuses probables.

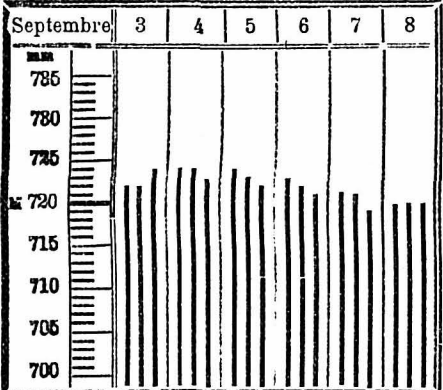
Bulletin météorologique — Septembre
Les observations se font à 7 h., 1 h. et 8 h.

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL

Mois	Temp. en degrés cent.	Baromètre	Vent dominant	État du ciel
Sept.	18.1	719.8	S.-O.	faibl. nuag.

Orage du S.-O. éclate vers minuit, avec forts coups de vent O. Coups de tonnerre au N. pendant l'après-midi, avec pluie fine intermittente dès 3 1/4 h. Eclairs lointains au S.-O. après 8 h.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0
suivant les données de l'Observatoire
(Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719m,5)



STATION DE CHAUMONT (altit. 1123 m.)

Grand beau le matin, pluie d'orage à midi, puis soleil. Alpes hautes, quelques cimes visibles le soir.

PUBLICATIONS COMMUNALES

COMMUNE de NEUCHÂTEL

Le bureau de la Direction des Ecoles secondaires classiques et supérieures est transféré, à partir du 13 septembre et jusqu'à nouvel avis, au Nouveau Collège des Terreaux Salle n° 32, 2^{me} étage.

Entrée par la porte ouest. Le directeur reçoit tous les jours de 11 1/4 h. à 12 1/4 h.

IMMEUBLES A VENDRE

ENCHÈRES PUBLIQUES à Colombier

Le samedi 23 septembre 1899, dès 7 heures du soir, à l'Hôtel de la Couronne, à Colombier, M. F. Arnold Baumgartner exposera aux enchères publiques son domaine du Petit-Cottendard rière Rochefort, désigné au cadastre comme suit :

Article 35. Plan n° 21, nos 45 à 50. Le Petit-Cottendard, bâtiment, place, jardins, pré et champ de 12,782 mètres. (4 3/4 poses.)

Pour tous renseignements s'adresser au notaire soussigné. 8643 Bondry, le 7 septembre 1899. A. Perregaux-Dielf, notaire.

VENTES AUX ENCHÈRES

VENTE DE BOIS

Le département de l'industrie et de l'agriculture fera vendre par voie d'enchères publiques et aux conditions qui seront préalablement lues, le lundi 11 septembre dès les 9 heures du matin, les bois suivants, situés dans la forêt cantonale du Chânet de Bevaix : 70 stères sapin sec, 117 plantes sapin pour charpentes, 2 lots de dépeuille. Le rendez-vous est à Bellevue. Colombier, le 2 septembre 1899. 8493 L'Inspecteur des forêts du 11^e arrondissement.

ANNONCES DE VENTE

JAMES ATTINGER
Librairie-Papeterie — Neuchâtel 5074

Cartes des manœuvres du 1^{er} Corps d'armée. 1 50
Mullhaupt & Poirier-Delav. Atlas historique de la Suisse. 2 —
Malcolm Mac Coll. Le Sultan et les grandes puissances. 5 —

ATTENTION

Chez le soussigné, grand choix de seilles et brandes à vendage, brandes à vin, seilles à lessive et à compôte, fromagères, cuveaux, mèlres, caisses à fleurs, bosses à purin, etc., etc.

Spécialité : **GERLES**
ainsi que les réparations en tous genres. Se recommande, 8627 Jacob Otto, boisselier, Auvornier.

Belle occasion

A vendre, une jolie bicyclette, accessoires au complet, pour 145 fr. S'adresser Ecluse 4, au 1^{er}. 8584c

Ecorces à vendre

à 5 fr. le stère, pris en forêt; au besoin on se chargerait de les rendre à domicile. S'adr. au garde-forestier de l'Éter. 8624

BIJOUTERIE - ORFÈVRE
HORLOGERIE - PENDULERIE
A. JOBIN
Maison du Grand Hôtel du Lac NEUCHÂTEL

Marchands de bois

Offre à vendre un

EXCELLENT PIANO

et on prendrait en échange, pour une partie de la somme, des bois de chêne, érable, platane, tilleul, peuplier, etc., sciés ou non. Ecrire tout de suite sous M9583 L à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne.

Chiens d'arrêt à vendre

Deux beaux chiens d'arrêt, de race française, sont à vendre à prix raisonnable, dont une chienne, âgée de deux ans et demi, et un jeune chien de quatre mois. S'adresser chez M. Fritz Grandjean-Maignez, à Butttes. 8610

ON DEMANDE A ACHETER

ANTIQUITÉS

On demande à acheter, chez Ferd. Beck (Bazar de Jérusalem), Neuchâtel, des vieilles monnaies et médailles, écrits et gravures neuchâteloises, porcelaines, armes, etc., objets lacustres en pierre, bronze et fer; des vieux timbres-poste suisses et étrangers de 1843-1860, si possible sur lettre. N.-B. — A la même adresse, vente et réparation de billes de billards. 638

APPARTEMENTS A LOUER

Pour cause imprévue, à louer pour Noël un bel appartement de 6 chambres et dépendances, eau, gaz, électricité. S'adresser Beaux-Arts 24, 1^{er} étage. 8648

A LOUER

2 beaux logements, avec jardin, à Marin; eau sur l'évier. Prix avantageux. S'adr. Etude G. Etter, notaire, place d'Armes 6. 8620
A louer, rue des Beaux-Arts, de beaux appartements de 7 chambres avec belles dépendances. Installation de bains. Eau, gaz, électricité. Belle vue. S'adresser Etude A.-N. Brauen, notaire, rue du Trésor 5. 8576c

MAMANS
Nourrissez vos enfants au Lait stérilisé des Alpes Bernoises le plus nutritif et offrant parfaite sécurité.
Demandez le lait des Alpes Bernoises qui a fait ses preuves. Dépôts: A Neuchâtel, SEINET & FILS, comestibles, et Pharmacie JORDAN. A la campagne, dans toutes les pharmacies. H 5 Y

A LOUER

à Hauterive, deux appartements, dans maison bien située, jardin et belle vue, eau sur l'évier. S'adr. Etude G. Etter, notaire, Place-d'Armes 6. 8619

A louer immédiatement ou pour époque à convenir, deux beaux appartements de 5 et 7 pièces, entièrement remis à neuf, situés au centre de la ville. S'adresser à l'Etude Wavre. 8195

Bel appartement de 5 pièces, vestibule intérieur, véranda et jardin, à louer, au quai des Alpes, pour époque à convenir. S'adresser Etude G. Etter, notaire, Place-d'Armes 6. 6719

A louer deux logements

un d'une jolie chambre au midi avec cuisine, et l'autre de deux chambres au midi avec cuisine et dépendance. S'adresser Pertuis-du-Soc 12. 7539

A louer

pour Noël, Parc 41, un logement de deux chambres, cuisine, cave et galetas. S'adresser Industrie 24, au magasin. 8537

Pour la suite des Appartements à louer, voir la deuxième feuille.

CHAMBRES A LOUER

Belles chambres, avec pension soignée. Pension seule. Prix modéré, avenue du 1^{er} Mars, 6 1^{er} étage. 8598c

Dans une bonne et honorable famille

de la ville, on offre chambre et pension à un jeune homme désirant fréquenter l'Ecole de commerce ou l'Académie. Vie de famille, cuisine soignée, belle situation. Offres sous 8633 à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Chambre avantagieuse, près du Jardin anglais, r. Coulon 2, au 3^{me}.

8621
Une jeune fille, de toute honnabilité, cherche une compagne pour partager sa chambre. S'adr. Hôtel de Ville, 1^{er} étage. 8631c

Grande chambre meublée pour une ou deux personnes, Trévor 11, au 1^{er}.

8644c

Place Purry 3 4^{me} étage, à gauche, jolie chambre meublée, à un monsieur de toute moralité. De préférence, étudiant ou monsieur de bureau.

8642

Jolie chambre et pension, ruelle Dupuyrou 1, faubourg, 2^{me} étage.

7691

Chambres et pension soignée. S'adresser Beaux-Arts 3, au 3^{me}.

6409

Belle chambre meublée au soleil, pour monsieur. Bercles 3, 2^{me} étage, à droite.

7819

A louer, ensemble ou séparément, 3 belles chambres meublées. Convient pour deux messieurs.

8453

Etude G. Etter, notaire, Place-d'Armes 6.

Chambre pour ouvrier, Ecluse 1, au second, à gauche.

8497c

Chambres meublées

avec ou sans pension. S'adresser rue du de l'Industrie 13, deuxième étage. 8433c
A louer une jolie chambre meublée. Rue des Beaux-Arts n° 15, rez-de-chaussée, à droite. 8556

A louer une jolie chambre meublée.

S'adr. Sablons 25, 1^{er} étage. 8585c

Chambre meublée à un jeune homme rangé. Sablons 18, rez-de-chaussée.

8500c

Chambre meublée. Rue St Maurice 8. 3^{me} étage.

8515c

Chambre meublée, pour personne tranquille. Rue de l'Hôpital 7, 3^{me}.

8507c

Chambre meublée au soleil, indépendante, Industrie 9, 1^{er}.

8506

Belle chambre

meublée, au soleil, avec balcon, centre de la ville. S'informer du n° 8601 au bureau Haasenstein & Vogler.

LOCATIONS DIVERSES

MAGASIN A LOUER

rue Léopold Robert, excellent pour tout genre de commerce, droguerie, confectios, pâtisserie, etc. Adresser offres sous P 2413 G à l'agence Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds.

A louer, au centre de la ville, pour la fin de l'année, un vaste local, sec et bien aéré, pouvant servir d'entrepôt pour denrées coloniales. S'adresser au Bureau de C.-E. Bovet, Avenue de la Gare 21.

8568

Pour bureau

A louer, dès fin septembre, 3 pièces bien situées, au centre de la ville. S'adresser Etude G. Etter, notaire, Place-d'Armes 6. 8246

Magasin ou atelier

à louer, rue de l'Industrie. S'adr. à Ed. Petitpierre, notaire, Epancheurs 8. 5326

A louer tout de suite

écurie avec remise

et fenil. 8517c

S'adr. à Gustave Obrech, St-Nicolas 6.

ON DEMANDE A LOUER

Un jeune ménage désire louer au plus tôt, chez des personnes sérieuses et tranquilles, une chambre meublée, avec cuisine. S'informer du n° 8647c au bureau Haasenstein & Vogler.

On cherche à louer

pour le 1^{er} octobre prochain, un appartement ou si possible une petite maison de 6 à 7 chambres, avec jardin et dépendances. Adresser les offres par écrit sous H 8617c N à l'agence Haasenstein & Vogler, en ville.

On cherche, pour tout de suite, beau logement de 4 pièces, aux environs immédiats de la ville. Jardin désiré. Offr. sous H 8566c N à l'agence Haasenstein & Vogler.

PENSION

On cherche, pour le 1^{er} octobre, pour un élève de l'école de commerce, chambre et bonne pension dans une bonne famille où l'on ne parle que le français. Offres avec prix sous B 4365 Z à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

On demande à louer, à Pe-seux ou Corcelles, dès le 24 décembre 1899, ou dès le 1^{er} avril 1900, un appartement de 3 à 4 chambres, dans les prix de 350 à 450 fr.

Faire les offres avec prix au notaire A.-N. Brauen, Neuchâtel. 8159

ON DEMANDE

à louer, pour le 30 septembre 1899, un appartement de 3 chambres, cuisine, et dépendances, si possible à Saint-Nicolas, faubourg du Château ou environs. Adresser les offres avec prix sous H 8559 N à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

OFFRES DE SERVICES

Une bonne cuisinière

cherche place pour tout de suite, faubourg du Lac 27. 8646c

VOLONTAIRE

On cherche à placer une jeune fille de 16 ans et demi, pour s'occuper des enfants et aider au ménage, dans une bonne famille, pour le 15 septembre. Adresser les offres à M^{me} RISSLE, boulangerie, Dübendorf près Zurich. (H 4379 Z)

Domestique de campagne

Un jeune homme recommandable par sa moralité et son intelligence, bon travailleur, âgé de 17 ans et ayant déjà quelque expérience, cherche pour fin septembre une place de domestique, de préférence à la campagne ou dans une ferme. S'adresser à M. Paul Perret, pasteur, à Corcelles, ou à F. de Perregaux, à Neuchâtel. 8638c

On cherche

pour une fille de 17 ans, une place facile de

VOLONTAIRE

soit dans les cantons de Vaud, Neuchâtel ou Genève, où elle aurait l'occasion d'apprendre la langue française. (Eventuellement on prendrait une fille en échange.) Offres sous V 4414 Z à l'agence Haasenstein & Vogler, à Zurich.

Volontaire

cherche place, dans un petit ménage où elle aurait l'occasion d'apprendre la cuisine ainsi que la langue française. Elle accepterait aussi une place dans un bon magasin pour servir. Offres sous Fc 4269 Q à l'agence Haasenstein & Vogler, à Bâle.

PLACES DE DOMESTIQUES

Une honorable famille Suisse, habitant Paris, désire emmener avec elle une bonne fille de confiance sachant la cuisine. Bons gages et bon traitement sont assurés. M^{me} Sigrist, Evole 1, Balance 2, fournira tous les renseignements nécessaires. 8645c

Une jeune fille honnête et active, pourrait entrer le 15 courant, comme domestique dans une honorable famille de la ville. S'informer du n° 8649c au bureau Haasenstein & Vogler.

Volontärin

aufzunehmen. Gute Behandlung zugesichert. Referenzen zur Verfügung. Offerten unter O F 734 an Orell Füssli-Annoncen, Zürich.

La Famille bureau de placement, rue du Seyon 14,

demande tout de suite plusieurs bonnes domestiques, sachant cuire, femme de chambre, une cuisinière d'hôtel, gage 50 fr., une cuisinière pour maison particulière, pour le 1^{er} octobre, gage 50 fr., et de bonnes sommelières tout de suite. Offre une forte fille de cuisine. 8338c

On demande, pour le commencement de septembre,

UNE FILLE

propre et active sachant bien faire la cuisine. Se présenter faubourg du Château n° 11. 6728

Bureau de placement

de M^{me} Hoffmann, 3, route de la Gare 3, demande tout de suite une bonne repasseuse, des cuisinières, sommelières, filles pour le ménage et volontaires. Bons gages. 7727

Une personne honnête et active est demandée pour faire le ménage chez M. Mentha, à Bondry.

On cherche

pour tout de suite ou pour époque à convenir, une bonne fille, connaissant la cuisine et tous les travaux d'un ménage. S'informer du n° 8609 au bureau Haasenstein & Vogler.

On demande pour le 15 septembre une

bonne cuisinière

munie de certificats. S'adresser à M^{me} A. Huguenin, rue de la Côte 40. 8538

ON CHERCHE
pour tout de suite ou pour la fin de septembre,
une cuisinière
d'une trentaine d'années, parfaitement recommandée et au courant d'un service soigné. S'adresser au bureau Haasenstein & Vogler.

On cherche
pour le 15 septembre, une jeune fille sachant coudre, pour un petit ménage. S'adr. rue Coulon 12, 2^{me}, à gauche. 8531c

On demande une fidèle et brave fille, pour s'aider aux travaux d'un ménage. S'adresser au bureau Haasenstein & Vogler.

EMPLOIS DIVERS
On demande un jeune ouvrier pour travailler à la forêt et pouvant soigner deux vaches, position stable et bon traitement. S'adresser au garde forestier à l'Éter, sur Cressier. 8625

DEMOISELLE
âgée de 30 ans, connaissant à fond la comptabilité et le service de magasin, cherche place convenable. Elle préfère bon traitement à un fort gage. Certificats à disposition. Offres sous 8637c à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.
Jeune homme intelligent, âgé de 18 ans, possédant une bonne instruction, ayant déjà été deux ans dans un commerce de Lucerne, cherche place de

VOLONTAIRE
à Neuchâtel, pour se perfectionner dans la langue française. Bon traitement demandé. Offres sous Ec 3152 Lz à l'agence Haasenstein & Vogler, à Lucerne.

Commis-magasiner
bien au courant de la vente en détail d'un magasin de fer. Connaissance parfaite des langues française et allemande exigée. Inutile de se présenter sans références sérieuses. Adresser offres, accompagnées de certificats sous H-C à l'agence Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds.

UNE JEUNE FILLE
sachant un peu le français, cherche place pour tout de suite dans une lingerie comme fille de magasin. S'adresser à M^{lle} Bigler, Petit-Hôtel de Chaumont. 8605c

Arosa (canton des Grisons)
une jeune fille de langue française comme volontaire. Elle aurait bonne occasion d'apprendre la langue allemande, ainsi que le service et les autres travaux du ménage. Bon traitement est assuré. S'adresser à M. le Dr Herwig, pension, Arosa. H 1405 Ch

DEMOISELLE
bonne vendeuse, parlant français et allemand, trouverait à se placer dans une importante maison de Neuchâtel. Adresser offres sous 8521 à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

On cherche un jeune homme
comme garçon de bureau, pour faire les commissions et divers petits travaux. — Petit salaire immédiat. — Adresser offres, écrites par le postulant, sous H 8588 N à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Avis aux malades
Une personne sérieuse, d'un âge posé (ancienne diaconesse), se recommande comme garde-malade. S'adresser à M^{me} E. von Allmen, sage-femme, Corcelles.

Un jeune garçon
hors d'école et recommandé, cherche emploi quelconque. S'adr. rue des Moulins 14, au 3^{me}. 8501c

On demande un bon ouvrier jardinier
sédentaire de 25 à 30 ans. S'adresser au n° 8577 au bureau Haasenstein & Vogler.

Gouvernante
On demande tout de suite, pour Bâle, une demoiselle de confiance ou veuve, âgée de 30 à 40 ans, pour garder deux enfants de 5 et 3 ans. Elle doit aussi connaître la couture et les soins à donner au linge. Agréable vie de famille. Offres sous J 4223 Q à Haasenstein & Vogler, à Bâle.

ON DEMANDE
une personne sérieuse et de confiance, capable de tenir le ménage d'un monsieur seul. Ecrite sous H 8514c N à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Un jeune homme de 20 ans, sachant le français et l'allemand, au courant des travaux de bureau et pouvant fournir de bonnes références,
cherche place de commis

pour janvier 1900. S'adresser au n° 8092 au bureau Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

PERDU OU TROUVÉ

PERDU
jeudi 31 août, à Neuchâtel, à St-Blaise ou dans le tram, parapluie anglais, soie noire, manche noir, avec garniture argent. Le rapporter contre récompense, à M^{me} Matthey-Huguenin, Marin. 8640c

AVIS DIVERS
Bateau-Salon HELVÉTIE
DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 1899
si le temps est favorable
(et avec un minimum de 80 personnes au départ de Neuchâtel)

PROMENADE
à
ESTAVAYER
à l'occasion de la
Grande fête de la Bénichon

Aller
PREMIER BATEAU
Départ de Neuchâtel 2 h. — soir
Passage à Serrières 2 h. 40
" à Auvernier 2 h. 20
" à Cortaillod, 2 h. 40
" à Chez-le-Bart 3 h. 05
Arrivée à Estavayer 3 h. 35

DEUXIÈME BATEAU (DIRECT)
Départ de Neuchâtel 2 h. 10 soir
Passage à Serrières 2 h. 20
" à Auvernier 2 h. 30
Arrivée à Estavayer 3 h. 15

Retour
PREMIER BATEAU (DIRECT)
Départ d'Estavayer 6 h. 30 soir
Passage à Auvernier 7 h. 15
" à Serrières 7 h. 25
Arrivée à Neuchâtel 7 h. 35

DEUXIÈME BATEAU
Départ d'Estavayer, 9 h. — soir
Passage à Chez-le-Bart, 9 h. 30
" à Cortaillod, 9 h. 55
Arrivée à Neuchâtel 10 h. 35

PRIX DES PLACES (ALLER ET RETOUR) :
Billets de simple course valables pour aller et retour, de toutes les stations à destination d'Estavayer, et pour tous les départs de la journée, y compris le premier à 8 h. 05 du matin.
La différence des classes sera strictement observée et, dans l'intérêt des voyageurs de première classe, ils sont priés d'exhiber leurs billets à chaque réquisition des employés.
N.-B. — Les billets, dont le chiffre est limité, doivent être pris avant de monter sur le bateau et présentés à l'entrée. 8618 La Direction.

BÉNICHON D'ESTAVAYER
les 10, 11 et 12 septembre
Bateaux à vapeur avec courses spéciales le dimanche, de Neuchâtel-Estavayer par les deux rives.
Trois ponts de danse. — Grand cirque. — Garrouels. H 3166 F

Les personnes
qui ont des réclamations à faire à la succession de demoiselle Emma Gilliotte, tailleur, à Neuchâtel, décédée le 27 août, sont invitées à les faire parvenir au greffe de paix, d'ici au 20 septembre 1899. Neuchâtel, le 8 septembre 1899. 8623 Greffe de Paix.

ÉCHANGE
On cherche place pour une jeune fille de 15 ans, dans une bonne famille, pour apprendre le français, en échange d'un garçon ou d'une fille de 12 à 14 ans, qui fréquenterait l'école. — Offres sous O F 732 à Orell Füssli, publicité, Zurich.

E. LAUBER
Professeur de Musique
Rue de la Balance 2
représsent ses leçons de violon, ensemble, solfège, chant, théorie et harmonie, à partir du 15 septembre. Pour les inscriptions, adresser à Saint-Aubin. 8626

Tous les dimanches de beau temps la 4912
Buvette du PLAN des FAULS
est ouverte au public
Belle place ombragée. — Jeu de quilles
CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX
Se recommande, LE TENANCIER.

Rentrée des classes secondaires et latines
MERCREDI 13 SEPTEMBRE, à 8 heures du matin.

A partir de ce jour les leçons dans toutes les classes secondaires et latines seront données au
NOUVEAU COLLÈGE DES TERREAUX.
Les classes qui étaient encore au collège classique, auront leurs leçons dans les locaux suivants :

Nouveau collège des Terreaux. (Entrée par la porte ouest.)
I. Latine, salle n° 28, II^{me} étage.
II. " " " 30, " " "
III. " " " 38, III^{me} " "
II. Secondaire A, " 33, " " "
II. " B, " 36, III^{me} " "
Pas d'autres modifications pour les classes de garçons.
Classes secondaires de filles.
III. Secondaire A, salle n° 25 IV^{me} étage.
III. " B, " 24, " " "
Section préparatoire de la classe commerciale, salle n° 22, IV^{me} étage. 8584
Neuchâtel, 6 septembre 1899. LA DIRECTION.

Un commerce de viande, grasse et denrées coloniales, cherche un
représentant actif
pour le canton de Neuchâtel et les environs. Offres sous H 4271 Q à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bâle.

Société Suisse d'Ameublements
Lausanne, Montreux, Zurich, Berne
OUVERTURE des GRANDS MAGASINS
(dans bâtiment neuf)
6, Place Bubenber, 6. **BERNE** Angle de la Bogenschützenstrasse.
Mercredi le 20 Septembre 1899
à 4 heures de l'après-midi H 3946 Y

Chalet du Jardin Anglais

Dimanche 10 septembre 1899
dès 8 1/2 heures du soir

GRAND CONCERT
donné par la
FANFARE ITALIENNE
sous la direction de M. le chevalier
CORRADO RONZANI

Entrée 50 cts.
Entrée libre pour MM. les membres honoraires. 8612c

M. J. GAIANI
a recommencé ses leçons de
mandoline, guitare et piano
Rue du Concert 2. 8512c

M. PETZ, professeur,
a recommencé ses leçons de violon et d'accompagnement.
Beaux-Arts 9. 8495

CONVOICATIONS & AVIS DE SOCIÉTÉS

CERCLE DES TRAVAILLEURS
NEUCHÂTEL

Messieurs les membres du Cercle sont informés qu'une liste, avec renseignements nécessaires, pour une course Neuchâtel-Morat-Fribourg, le mercredi 18 septembre prochain, est déposée au local du Cercle.
Ils sont invités à venir en prendre connaissance. 8639

Société de Consommation
de Boudry-Cortaillod.

Les actionnaires de la Société, sont avisés que le dividende sur leurs actions, fixé à 5 % pour l'exercice 1898-1899, par l'assemblée générale des actionnaires sera payé comme suit :

Pour Boudry et Arenal, à l'Hôtel de Ville de Boudry, le mercredi 18 septembre, de 2 à 5 heures du soir.
Pour Cortaillod et la Fabrique, au collège de Cortaillod, le jeudi 14 septembre, de 1 à 5 heures du soir.
Tous les clients de la Société, propriétaires de carnets régulièrement établis et vérifiés, sont aussi avisés que le paiement de la répartition, 7 %, à laquelle ils ont droit sur leurs achats pour le dit exercice, s'effectuera les mêmes jours, aux mêmes heures et dans les locaux sus-désignés.
Cortaillod, le 6 septembre 1899. 8613 Le gérant.

GRANDE BRASSERIE DE LA MÉTROPOLE
Nouveau! Pour la première fois à Neuchâtel. Nouveau!

Ce soir à 8 heures et demain dimanche
La plus grande attraction du siècle
LES FILS DU MYSTÈRE

DERNIÈRES INNOVATIONS
LES RAYONS X PAR LE CERVEAU HUMAIN
Suggestion post-hypnotique à grande distance

VIBRATION MENTALE, expérience créée par le prof. B.-D. Ordonoff
LES SENSATIONS HYPNO-CÉRÉBRALES

Transmission à distance de 500 titres d'opéras, romances, etc.

LECTURE A TRAVERS LES CORPS OPAQUES
Visions ÉTHÉRÉES à travers l'espace
avec un objet appartenant à une personne éloignée 8604
(Le sujet vous donne des détails sur cette personne)

SUGGESTIONS DES CINQ SENS
Voir les détails dans la Feuille d'avis du 8 septembre

DIMANCHE à 3 HEURES
GRANDE MATINÉE
Il ne sera pas fait de quête. Chopes à 20 cent.

LA SUISSE
Société d'assurances sur la vie
Siège social: LAUSANNE, rue du Midi 2.
COMPTE 40 ANS D'EXISTENCE

La Suisse fait tous les genres d'assurances de capitaux en cas de décès.
La Suisse fait toutes les combinaisons de rentes viagères (immédiates, de survie, avec entrée en jouissance différée).
La Suisse fait les assurances de dotations d'enfants et les assurances militaires de capitaux différés pour enfants.
La Suisse fait des assurances populaires, 200 fr. à 2000 fr., avec ou sans examen médical.
La Suisse achète les rentes viagères, les usufruits et les nues-propriétés.
La Suisse fait des prêts hypothécaires sans délégations, combinés ou non avec des contrats d'assurances.
La Suisse offre au public, sans augmentation de primes, des assurances ACCIDENTS combinées avec des assurances en cas de décès.

TARIFS AVANTAGEUX. CONDITIONS LIBÉRALES
Pour prospectus, renseignements et offres de représentation pour les localités non pourvues, s'adresser :
POUR LE CANTON DE NEUCHÂTEL, à M. B. Camenzind, agent général, rue Parry, Neuchâtel. H 5500 L

DESSIN ET PEINTURE
M^{lle} Emma Guinand
recommencera ses cours de dessin et peinture le 15 septembre. S'adresser chez elle, Rocher 24, de 10 heures à midi. 8636

NOUVELLES POLITIQUES

France

UN NOUVEAU DOSSIER SECRET.

On lit dans le « Siècle » :

« Voici ce que dit M. Quesnay de Beaurepaire :

« En effet, nos principales dépositions, les plus décisives, sont entre les mains de M. le président; elles seront envoyées de nouveau; le pays les a lus et est fixé; le conseil de guerre ne les ignorera pas. La défense ne veut pas les discuter; libre à elle, mais son silence significatif ne les effacera aucunement. Devant tous les tribunaux du monde, lorsqu'un demandeur articule et offre de prouver certains faits et que le défendeur se borne à garder le silence, les juges rendent invariablement une décision ainsi conçue: « Attendu que les faits ne sont pas déniés et par conséquent demeurent établis... Condamne. »

Oui, mes preuves tiennent état; au lieu de pénétrer dans la salle d'audience, elles restent sur le seuil par le mauvais vouloir d'un gouvernement habitué à l'arbitraire et résolu à enlever à la justice; mais du seuil, où une cabale les a consignées, elles pénètrent, elles rayonnent; nul ne pourra faire qu'elles n'existent pas pour le conseil de guerre. L'accusé se trouve donc pris entre les preuves produites aux débats et les preuves nouvelles qu'on a exclues du débat.

M. Quesnay de Beaurepaire nous prévient lui-même qu'il a constitué un nouveau dossier secret à l'usage du colonel président et des membres du conseil de guerre.

Le colonel Jouaust et les membres du conseil de guerre ne peuvent pas ignorer l'article 101 du Code de justice militaire.

S'ils ne les versent pas au dossier, ils recommenceront ce qu'ont fait les membres du conseil de guerre de 1894, et ils se rendront coupables de forfaiture.

Nous remercions M. Quesnay de Beaurepaire de nous en informer. »

INTERVIEW DE SCHWARZKOPPEN.

Un collaborateur du « Lokalanzeiger » de Berlin a eu l'occasion de causer mercredi avec le colonel de Schwarzkoppen. Au cours de la conversation, il a demandé à M. de Schwarzkoppen s'il irait à Rennes.

— Non, a répondu l'officier allemand. Ce que je pourrais dire devant le conseil ne pourrait que confirmer mes précédentes déclarations.

Deux témoignages ont déjà été apportés, d'ailleurs, à ce sujet. M. de Münster a déclaré que nous n'avions rien à voir dans cette affaire; notre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. de Bülow, a, de son côté, fait au Reichstag des déclarations précises et éclairées. A quoi donc serviraient de nouvelles allégations? Elles ne modifieraient en rien le résultat. Nous n'avons plus rien à apporter à ce qui a été dit précédemment.

En terminant, M. de Schwarzkoppen déclare que jusqu'à présent il ne savait rien de la demande de M. Labori.

Le « Lokalanzeiger » ajoute que, dans les centres gouvernementaux, on croit fermement que le colonel de Schwarzkoppen ne sera pas autorisé à déposer, soit devant le conseil de guerre de Rennes, soit devant une commission rogatoire.

Le gouvernement allemand est d'avis qu'il a fait, dans l'affaire Dreyfus, des déclarations solennelles et répétées qui, par leur importance, dépassent de beaucoup la portée d'un simple témoignage judiciaire. Si ces déclarations officielles n'ont pas été, jusqu'à présent, prises en considération, il est à supposer que de nouvelles allégations n'auraient pas plus d'influence.

AVANT LA FIN.

Nous approchons du dénouement de l'obsédant procès de Rennes. Brusquement, le conseil a mis fin, jeudi matin, aux auditions de témoins; et malgré les pressantes instances et les conclusions déposées par M. Labori, il s'est déclaré incompétent pour ordonner l'interrogatoire des attachés militaires d'Allemagne et d'Italie. Après tout, il n'y avait plus aucune nécessité d'entendre ces deux témoins.

Qu'auraient-ils pu dire de plus catégorique en faveur de l'innocence du capitaine Dreyfus que les solennelles déclarations qui ont été faites à Berlin et à Rome? Leur situation était des plus délicates. Leur témoignage n'eût rien ajouté à la force probante des déclarations de M. de Bülow et du général Pelloux; il ne l'eût renforcé — ce qui était inutile aux yeux du monde civilisé — que s'il avait été accompagné du corps du délit, c'est-à-dire des documents mentionnés dans le bordereau et livrés par Esterhazy. Or, l'on comprend très bien que ni l'Allemagne ni l'Italie ne tiennent à livrer ces documents; leur dignité même les empêchait de faire cette communication; elles ne pouvaient admettre un seul instant qu'on suspectât la véracité des affirmations de leurs premiers ministres et qu'il fallait des documents pour les appuyer.

Après les faits précis apportés à la barre par M. Trarieux, l'ombre d'un doute peut-elle d'ailleurs subsister encore? La déposition de l'ancien garde des sceaux venant affirmer, avec l'autorisation formelle et expresse du comte Tornielli, que le traître était Esterhazy, rendait d'avance inutile le témoignage de M. Panizzardi; et la démarche de M. de Münster auprès de M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, pour lui

faire savoir, au nom de l'ancien attaché militaire allemand, qu'Esterhazy et lui étaient en correspondance et en relations suivies, enlevait toute utilité à l'audition de M. de Schwarzkoppen.

Dans ces conditions, le conseil a bien fait de renoncer à la commission rogatoire que M. Labori lui demandait d'ordonner et s'il l'a fait, c'est que sa conviction est faite. Pour quiconque est de bonne foi et sait apprécier la valeur des personnes et des choses, la preuve est faite contre Esterhazy; l'innocence du condamné de 1894 est évidente.

Après cela, qu'importe le réquisitoire du commandant Carrière concluant, envers et contre tous, à la culpabilité de Dreyfus! On ne peut apprécier ce morceau d'éloquence militaire sur un simple résumé télégraphique; mais si vraiment ce réquisitoire ne contient pas autre chose que ce que nous en dit le télégraphe, c'est la plus lamentable défaite, la plus pitoyable reculade que jamais organe du ministère public ait avouée devant un tribunal. Ce réquisitoire équivaut à un abandon de l'accusation.

LE RÉQUISITOIRE ET LA PRESSE.

Le réquisitoire du commandant Carrière est vivement malmené par les journaux révisionnistes, qui qualifient cette élocution de banale et de ridicule.

Le « Figaro » et le « Radical » estiment que le discours du commissaire du gouvernement ne constitue pas un réquisitoire. Celui-ci, disent-ils, fut réellement constitué par les dépositions des anciens ministres de la guerre, du général Rogge, etc. C'est à ces dépositions que la défense répondra.

Les journaux esterhazystes trouvent moyen de découvrir du tact, de la modération et de la logique dans l'étonnant produit de l'art oratoire du commandant Carrière.

M. de Cassagnac dans l'« Autocrité » dit que Dreyfus est condamné depuis plusieurs jours.

Dans le « Figaro », M. Cornély estime que l'acquiescement peut seul produire l'apaisement, car la condamnation ne serait pas acceptée par les révisionnistes.

Transvaal

La réponse de sir Alfred Milner au sujet de la présence de troupes anglaises dans le voisinage de la frontière a été lue jeudi au Volksraad. Sir Alfred Milner explique cette présence par la nécessité de protéger à la frontière les intérêts britanniques et de parer aux éventualités possibles.

C'est cette réponse qui a causé les violents discours dont parlaient les dépêches hier. En terminant le sien, M. Krüger a dit: « M. Chamberlain ne vise qu'à posséder le Transvaal. Les Boers désirent la paix, mais ils ne sacrifieront jamais leur indépendance. Si une guerre éclatait, Dieu en serait l'arbitre. »

CHRONIQUE ÉTRANGÈRE

Orage à Paris. — Un nouvel orage presque aussi violent que celui qui causa tant de dégâts il y a un mois, a éclaté mercredi soir sur Paris, accompagné de coups de tonnerre et d'éclairs répétés. En même temps une pluie diluvienne tombait, inondant les rues et les caves, sans cependant causer des dégâts importants.

Le faubourg Montmartre, les rues en contre-bas des grands boulevards ont eu particulièrement à souffrir; beaucoup d'inondations également dans le quartier du Gros-Caillois, rue du Four et boulevard Saint-Germain.

L'effet le plus curieux de l'orage a été l'interception du courant électrique dans divers secteurs. Par suite de l'inondation, plusieurs courts-circuits ont été interrompus et certains points de Paris ont été plongés instantanément dans l'obscurité la plus complète.

Sur la rive gauche, le courant a été rétabli au bout d'une demi-heure; mais les grands boulevards ont été privés de lumière une grande partie de la nuit. A peine ceci delà quelques becs de gaz blafards pointaient dans l'obscurité; les théâtres, les cafés, les imprimeries ont dû avoir recours au gaz ou aux bougies.

La foudre est tombée sur divers points, mais sans causer d'accidents importants.

Dix-sept personnes foudroyées. — Près de Bergame (Italie du Nord), un courant électrique a, par suite d'une maladresse du personnel chargé de l'éclairage de la ville, foudroyé dix-sept personnes. Deux sont mortes; la première a été foudroyée dans sa boutique, la seconde dans son lit. Les autres victimes sont plus ou moins grièvement blessées.

L'eau de New-York. — Il n'est bruit, dans la métropole américaine, que des prétentions scandaleuses de la Compagnie dite Ramajoo, qui veut extorquer à la ville, avec l'aide de politiciens intéressés, un contrat de 3 millions de dollars par an, pour 42 ans, pour la fourniture partielle des eaux nécessaires à la consommation. Depuis les temps néfastes du régime Tweed, on n'avait pas vu pareille explosion d'indignation dans le public. Jusqu'ici, la commission compétente se partage en deux moitiés dont les votes s'équilibrent. La charte de la société lui fut octroyée par une législature républicaine; aujourd'hui, elle réclame d'une municipalité démocratique un contrat majoré, estime-t-on, pour le moins d'un million de dollars par an. C'est donc bien moins une question de parti qu'une question de probité publique.

Un sinistre en Afrique. — Un train chargé de soldats et d'ouvriers se rendant de Wady-Halfa à Atbara a déraillé et est tombé dans un ravin. 24 morts, une trentaine de blessés.

Procédés sommaires. — Cinq ouvriers entraient aux charbonnages de Pittson (Pensylvanie), actuellement inactifs par suite d'une grève, pour faire quelques réparations, lorsqu'ils furent attaqués à coups de pierres par des grévistes. Comme ils couraient vers les bâtiments pour y chercher un refuge, des grévistes tirèrent sur eux des coups de feu; un des ouvriers, grièvement blessé, riposta, tuant un des agresseurs. Huit hommes ont été blessés.

Une catastrophe au Japon. — On mande de Yokohama qu'une mine de cuivre a été envahie par les eaux et que 600 mineurs auraient péri.

Chose d'Égypte. — Le patriarche orthodoxe d'Alexandrie, Sophronon, est mort à l'âge de 103 ans.

— Des prières publiques ont été dites pour que la crue du Nil qui a lieu cette année dans de mauvaises conditions prenne son cours normal. — Sont-ce vraiment des prières qu'il faut et non des travaux d'art? Aide-toi et le Ciel t'aidera, dit-on.

La peste. — La mission médicale française au Portugal a confirmé que la maladie qui règne à Oporto est la même que la peste qui sévit aux Indes. Jusqu'à présent, il y a eu 64 cas et 26 décès.

La mission a effectué des expériences sur les animaux et a commencé à traiter les malades par le sérum de l'institut Pasteur. La mission proteste contre le cordon sanitaire qui, tel qu'il est établi, n'est pas efficace pour protéger les pays voisins et dont le maintien aggraverait la misère et l'épidémie.

NOUVELLES SUISSES

Examens médicaux et vétérinaires. — Les 6 et 7 septembre s'est réunie au Palais fédéral, sous la présidence de M. Lachenal, l'assemblée des directeurs des départements cantonaux de l'instruction publique, pour discuter les propositions de la commission fédérale des examens de maturité pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens, et pour s'occuper de la pétition des vétérinaires suisses, qui demandent que les candidats vétérinaires soient soumis au même examen de maturité que les médecins. Les propositions de la commission d'examen pour la maturité comprenaient un programme purement classique et un deuxième programme réal.

L'assemblée, à laquelle assistaient les représentants de tous les cantons, sauf trois, ainsi que les délégués de la commission fédérale des examens de médecine et de la commission fédérale des examens de maturité, a repoussé, après une longue discussion, le programme réel, et a décidé de maintenir le programme de maturité actuel, qui prévoit comme base des études de médecine l'instruction du gymnase avec la langue grecque facultative. Les élèves des écoles réelles et industrielles pourront également se présenter aux examens de maturité, à condition qu'ils fassent un deuxième examen pour le latin. La minorité proposait d'accepter les deux programmes.

En ce qui concerne la pétition des vétérinaires suisses, appuyée par les professeurs des deux écoles de vétérinaires de Zurich et de Berne, il a été décidé en principe de faire droit aux revendications des pétitionnaires, et de demander à l'avenir aux candidats vétérinaires le même examen de maturité qu'aux médecins, aux dentistes et aux pharmaciens.

Saint-Loup. (Corr.) — L'assemblée générale et la fête annuelle de la Maison des diaconesses de Saint-Loup a eu lieu mercredi, 6 septembre; un millier de personnes, venues de toutes les directions, y ont pris part.

La séance du matin, présidée par M. Gaulis, ancien juge de paix à Lausanne, est ouverte par une prière de M. le professeur Monvert. Le rapport de M. le directeur Rau forme la pièce de résistance. Les diaconesses de Saint-Loup, toujours plus appréciées, ont été appelées cette année dans trois nouveaux postes. Le magnifique hôpital, élevé il y a deux ans, rend d'excellents services; une maison pour les incurables vient d'être construite et sera inaugurée au printemps; de nouveaux agrandissements à la maison-mère s'imposent.

Quatre nouveaux membres du comité sont nommés: MM. H. DuPasquier, à Vevey; Favey, professeur de droit à l'Université de Lausanne; E. Vaucher, pasteur à St-Aubin, et une dame, Mme Fédor van Muyden.

L'après-midi, cette nombreuse assemblée écoute les allocutions de MM. les pasteurs A. Cérésole, Eug. Barnaud, E. Vaucher, Ch. Chatelant et de M. le missionnaire Germond, fils du fondateur de St-Loup. La prière de clôture a été prononcée par M. Borel-Girard.

BERNE. — Un violent orage s'est abattu, dans la nuit de jeudi à vendredi, sur Berne et la région environnante. De minuit à 1 heure, le ciel n'a été qu'une mer de feu. La foudre est tombée sur plusieurs points. Une grande maison de ferme a été incendiée dans la commune de Zimmerwald. Une autre ferme a été réduite en cendres à Baggwyl, près d'Aarberg.

LES GRANDES MANŒUVRES

On écrit de Morat à la « Gazette de Lausanne » :

Le terrain dans lequel les manœuvres de division vont avoir lieu est limité d'un côté par la Sarine et l'Aar et de l'autre côté par les lacs de Bièvre, de Neuchâtel et de Morat.

On peut y distinguer trois secteurs bien marqués: le secteur de Jolimont entre le lac de Bièvre et le lac de Neuchâtel, le secteur du grand marais entre le lac de Morat et le canal de Hagneck, puis le secteur triangulaire situé entre la route de Payerne, Morat, Aarberg et la Sarine et l'Aar.

Le premier secteur, celui de Jolimont, est formé d'abord par le terrain traversé par le canal de la Thielle, puis à l'est de celui-ci par la montagne de Jolimont qui est très boisée et s'élève de 120 à 160 mètres au-dessus de la plaine, et plus à l'est encore par une série de collines de même hauteur qui viennent aboutir au canal de Hagneck. Jolimont, qui s'allonge parallèlement au canal de la Thielle, barre complètement les deux routes qui traversent le canal au pont de la Thielle et au pont de St-Jean; il a la plus grande importance pour la défense de notre pays du côté de l'ouest, car c'est là que viennent aboutir toutes les communications qui traversent le Jura dans le canton de Neuchâtel. Quoique les forêts dont il est couvert ne facilitent pas les mouvements des troupes, il présente du côté de l'ouest une belle position défensive, car étant appuyé sur ses flancs par les deux lacs, il doit être attaqué sur son front qui est rendu plus fort encore par le profond fossé formé par le canal de la Thielle. Cependant depuis l'abaissement des eaux du lac de Neuchâtel, une large bande de terrain a été mise à sec au sud de Jolimont, de sorte qu'une attaque de l'aile gauche de cette position présente moins de difficultés qu'autrefois. Du côté de l'est, les hauteurs d'Anet présentent aussi une belle position, dont le terrain bien découvert facilite le mouvement des troupes, et qui est assez forte à cause des excellents champs de tir qu'elle possède dans toutes les directions.

La plaine du grand marais est devenue beaucoup plus praticable depuis qu'on a abaissé le niveau des lacs. Cependant le grand nombre de canaux larges et profonds qui la traversent dans plusieurs directions en rend le passage difficile pour les troupes, surtout pour l'artillerie, qui est obligée d'utiliser les routes pour traverser les canaux. En outre, le peu de couverts qui existent sur cette plaine, permet de reconnaître à grande distance tous les mouvements qui s'y exécutent, de sorte que, soit une attaque des hauteurs avoisinantes du côté d'Anet comme du côté de Chiètres et de Galmiz, soit une retraite dans l'une ou l'autre direction constituent une tâche difficile pour les troupes qui auraient à exécuter ces mouvements.

Le secteur entre le lac de Morat et la Sarine est d'une nature toute différente; c'est un terrain montueux, passablement boisé, couvert de nombreuses localités et bien cultivé. Il est traversé par de nombreuses communications dans toutes les directions. Les routes principales sont, de l'est à l'ouest, celles de Gümmenen à Chiètres, de Gümnenen à Löwenberg et Morat, de Laupen à Morat, de Fribourg à Morat et de Fribourg à Avenches. Du nord au sud, il n'y a qu'une grande route, celle d'Avenches à Morat et Aarberg. Les autres routes dans cette direction sont des communications secondaires.

Le Biberen traverse ce secteur du sud au nord, dans la plaine marécageuse entre Gurmels et Cressier; puis coule dans la même direction dans un ravin assez profond, et au sud de Chiètres elle se dirige du côté de l'ouest. Arrivée dans la plaine elle se bifurque; un bras se jette dans le lac de Morat, un autre va rejoindre le grand canal. Tel qu'il est, ce secteur se prête admirablement aux manœuvres, car il présente de nombreux mouvements de terrain, de petits obstacles, de beaux champs de tir.

Les manœuvres de division contre division ont commencé vendredi matin.

La Ire division (armée Est) venant de Fribourg, a atteint dans l'après-midi du 7 septembre la contrée de Morat-Salvagny. Dans la nuit du 7 au 8 septembre, ses avant-postes sont sur la ligne Foggenburg-Büchelen-Löwenberg. La Ire division a reçu jeudi soir du commandant de l'armée de l'Est la nouvelle que l'armée attaquerait l'ennemi sur la rive droite de l'Aar. La Ire division a reçu l'ordre de s'établir sur les hauteurs de la rive droite de la Thielle pour barrer le passage à la colonne ennemie débouchant du Val-de-Travers. En conséquence, la première division, renforcée du 1er régiment de dragons, s'est mise en marche le matin de bonne heure en deux colonnes de forces égales vers la Thielle, le régiment de cavalerie jouant le rôle d'avant-garde détachée.

La colonne de gauche, composée d'une brigade d'infanterie, d'un détachement d'artillerie, de deux pelotons de guides et d'une compagnie de sapeurs, marche par Pfauen (Faug) et Löwenberg vers Anet. La colonne de droite se rassemble près de Oberried et marche ensuite par Chiètres et Muntschemier pour se joindre à Anet avec la colonne de gauche.

La 2me division est escortée par le régiment de cavalerie n° 2. Les pontonniers ont jeté sur la Thielle plusieurs passerelles pour permettre à la Ire division de passer la rivière à différents endroits.

A 8 1/4 h. l'artillerie divisionnaire II, batteries 10 et 11 et 12, passait la Thielle sur un pont de bateaux au nord du grand pont, se dirigeant vers Anet. La brigade Courvoisier a passé la Thielle sur le grand pont, la brigade Roulet sur un pont près de la Poissine. L'artillerie de corps s'est massée sur le plateau de Wavre.

Peseux, 7 septembre 1899.

Monsieur le rédacteur,

Au nom des soldats cantonnés ou ayant passé dans les villages de la Côte neuchâteloise, je tiens à adresser un hommage public de reconnaissance sincère et de profonde gratitude aux autorités communales et à la population tout entière de cette contrée, pour la touchante sympathie, la générosité et la bienveillance manifestées de tous côtés à l'égard de nos soldats. Un accueil semblable à celui que nous avons reçu dans cette partie de notre patrie mérite d'être signalé, c'est le seul moyen que nous ayons de témoigner notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont fait du bien. On ne saurait croire combien la sympathie des masses peut contribuer à donner de nouvelles forces et un nouveau courage à des troupiers rentrant le soir, fatigués, à leur cantonnement.

Je tiens particulièrement à exprimer ici ma gratitude à la direction, au personnel et aux élèves de l'école normale de Peseux, pour le dévouement et l'amabilité sans bornes qu'ils ont déployés afin de nous rendre aussi agréables que possible le séjour que nous devions faire à Peseux. Les quatre jours que nous avons passés à l'école normale, seront certainement les meilleurs de notre service actuel. Merci à ceux qui les ont agrémentés par leur cordialité et leur bienveillante sollicitude. Notre souvenir reconnaissant leur est assuré.

En vous priant de bien vouloir accorder l'hospitalité de vos colonnes à ces lignes écrites un peu hâtivement, j'ai l'honneur, Monsieur le rédacteur, de vous présenter l'expression de mes sentiments bien dévoués.

UN CANONNIER.

CANTON DE NEUCHÂTEL

St-Aubin (Corr.) — M. Jules Perrin, directeur du Devens, a succombé jeudi soir à la suite de terribles brûlures que lui avaient causées l'accident dont il a été victime mercredi matin. La population de la Béroche est profondément impressionnée par ce deuil. M. Perrin, tout en dirigeant avec compétence et dévouement l'établissement du Devens, s'était attiré la sympathie de tous pendant les trop courtes années qu'il a vécu au milieu de nous.

Cernier. — La commission scolaire a nommé en remplacement de Mlle Bille, démissionnaire, au poste d'institutrice du cours normal frébélien et de la classe enfantine d'application, Mlle Thécia Sandoz, institutrice à Cernier.

CHRONIQUE LOCALE

Blessé militaire. — On a amené hier à l'hôpital communal un sapeur sur lequel un fourgon avait passé dans la journée à Chules. Selon les uns, son état était grave; selon d'autres, il ne paraissait pas donner lieu à des craintes.

Pour 10 fr.

3 mètr. Cheviot pure laine ou Loden 140 cm. de largeur dans toutes les nuances pour un complet.

Grand choix en tissus pour dames et draperie homme. — Echantillons franco. — Gravures gratis. H 1 Z Waarenhaus v. F. Jelmoli, A.-G., ZÜRICH

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'emprunt de 1,400,000 fr. à 4 1/2 %, première hypothèque du chemin de fer Berthoud-Thoune (capital actions, 3,965 000 fr.) La souscription aura lieu le mardi 12 septembre. Pour tous autres renseignements, voir le prospectus publié dans le numéro d'aujourd'hui.

Maladies de poitrine

M. le Dr Guttman, à Otterndorf (Hanovre), écrit: « J'emploie très volontiers l'hématogène du Dr-méd. Hommel dans les maladies chroniques avec disparition des forces et manque d'appétit, par exemple la tuberculose, les catarrhes d'estomac et d'intestins, etc.; ainsi que dans la convalescence, et exclusivement dans les premiers symptômes de la tuberculose, et cela, autant que j'en puis juger après une expérience d'une année, avec les meilleurs résultats. » Dépôts dans toutes les pharmacies. 1318

Que ferons-nous dimanche?

Nous irons à Morat, jolie ville à arcaïques et remparts, Musée historique, Obélisque. Vue des Alpes et du Jura. Bains du lac. Promenades en bateau à vapeur ou en chaloupe à naphte prête à toute heure. H 1879 F

Un tonique énergique et reconstituant

pour personnes délicates, affaiblies, pour femmes, vieillards ou jeunes gens débiles, pour convalescents, est le véritable Cognac Golliez ferrugineux. — Réconfortant très apprécié et récompensé par 40 diplômes d'honneur et 22 médailles depuis 25 ans. En flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans les pharmacies. Seul véritable avec la marque des deux palmiers. Dépôt gén.: Pharmacie Golliez, à Morat.

A propos de notre entrefilets d'hier, «Alerte», on nous prie de dire que le réchaud, cause du commencement d'incendie, a été déposé par des ouvriers occupés aux réparations de la maison et non par des locataires, comme on pourrait le supposer.

DERNIÈRES NOUVELLES

LE PROCÈS DREYFUS

Audience de vendredi.

Rennes, 8 septembre.

L'audience publique du conseil de guerre est ouverte à 6 h. 35.

Les personnes munies de cartes sont beaucoup plus nombreuses qu'à l'habitude.

Le public debout s'est présenté en plus grand nombre et on a dû refuser l'accès de la salle à beaucoup de monde.

MM. Max Régis et Lyonne pénètrent dans le lycée avec plusieurs amis.

Les officiers qui assistaient aux dernières audiences ont presque tous quitté Rennes. Le colonel Picquart et M. Gast ont pris le train de minuit pour Paris.

La salle est comble. Le capitaine Dreyfus paraît.

Le procès de son même pas correct et semble calme.

M^e Demange commence immédiatement sa plaidoirie.

L'avocat tient à protester contre les paroles d'un témoin, lequel n'a pas craint de dire que « quiconque marche pour la revision, c'est-à-dire quiconque croit à l'innocence de Dreyfus, marche contre l'armée et la nation. »

Ni M^e Labori, ni l'orateur ne seraient ici si ces paroles étaient vraies.

Le jour où j'ai vu mettre en péril par les passions politiques tout ce que dans mon enfance j'ai appris à honorer et à aimer, moi, Français, vrai fils de soldat, eh bien ! oui, j'ai souffert toutes les souffrances ! (Mouvements.)

Je me suis demandé si la justice divine n'abandonnait pas à la justice humaine celui que dans le fort de mon âme j'atteste être un martyr.

Sans souci des affreuses haines et des fureurs, j'ai fait mon devoir qui est le vôtre aussi, et qui veut la justice. (Mouvement.)

Aujourd'hui que la cour de cassation a renvoyé le capitaine Dreyfus devant vous, c'est le ministère public qui doit prouver la culpabilité et on vient nous reprocher de n'avoir pas démontré l'innocence du prévenu.

En vérité, cette tâche ne nous incombe pas.

Le conseil de guerre n'a pas à choisir entre le commandant Esterhazy et le capitaine Dreyfus, non !

Ce qu'il faut, c'est que vous proclamiez l'entière et éclatante innocence de Dreyfus.

Vous n'êtes pas moins loyaux que les juges de 1894 et leur conviction s'est faite sur le bordereau. Mais s'ils avaient vu l'écriture d'Esterhazy, ils auraient prononcé autrement.

M^e Demange rappelle les protestations d'innocence de Dreyfus. Il lit plusieurs de ses lettres d'une voix émue. « Voilà bien, s'écrit-il, les véritables accents d'une âme pour parler seule dans le tombeau ! »

M^e Demange montre que Dreyfus n'avait jamais perdu l'espoir d'obtenir justice. Il donne lecture d'une lettre dans laquelle le prévenu se plaint qu'on lui ait imposé le régime des forçats.

M^e Demange continue à lire des lettres par lesquelles Dreyfus continue à protester de son innocence et réclame pour que l'honneur lui soit rendu et qu'il lui soit fait justice pour sa femme et pour ses enfants.

Il n'y a pas une ligne où n'éclate le cri de l'innocence.

Il est vrai que des ministres, des généraux, sont venus affirmer la culpabilité ; mais au lieu de preuves ils ont apporté à peine des présomptions.

C'est qu'ils avaient étudié l'affaire au moment où une aberration était venue poser la question entre la condamnation de Dreyfus et l'honneur de l'armée.

L'avocat rend hommage à la loyauté des généraux, dont l'attitude est compréhensible.

M^e Demange aborde la question des aveux.

Ces aveux sont des propos de Dreyfus communiqués par le capitaine Lebrun-Renault. Ils n'ont pu être qu'un reflet de la pensée de du Paty de Clam. Le condamné ne faisait que répéter les paroles qui avaient été dites devant lui.

Le rapport de du Paty de Clam a malheureusement disparu, mais il existe depuis 1894 une note de Dreyfus dans laquelle celui-ci nie avoir jamais parlé d'amorçage.

Le défenseur s'étonne que le général Mercier n'ait pas fait interroger le capitaine Dreyfus quand il eut connaissance des aveux.

M^e Demange discute la pièce « Doute preuve » et démontre qu'elle ne peut être appliquée à Dreyfus, mais à Esterhazy, lequel a avoué avoir eu des rapports avec des espions, alléguant que c'était sur les ordres du colonel Sandherr.

On a produit une pièce relatant une dénonciation d'un agent envoyé en Suisse. Rien n'a démontré que la dénonciation s'applique à Dreyfus plutôt qu'à tout autre personnage.

Quant à la pièce Davignon, il n'y faut voir que l'expression du désir des agents A. et B. de ne pas divulguer leur travail commun. C'est pour cela qu'ils deman-

daient simultanément des renseignements sur une question secondaire.

N'est-il pas extraordinaire qu'on ait voulu commettre à charge contre Dreyfus une pièce contenant un D surchargé ?

En somme, il n'y eut qu'un seul genre de fuites bien véritable.

Il ne faut pas perdre de vue que la lettre de B. à A. disait de payer 300 fr. pour des documents. Il n'est pas possible qu'il s'agisse ici de Dreyfus, auquel on n'aurait jamais songé à payer chaque plan 20 fr. Donc la pièce « Ce canaille de D. » désigne incontestablement un pauvre hère. On ne peut trouver quelque chose contre Dreyfus dans cette lettre, puisqu'on soutient que l'aventurier qui offrait de la remettre ne mérite aucune créance.

Que reste-t-il ? Que le chef de l'agent A. a écrit d'Allemagne à ce dernier qu'on était tranquillisé au sujet de D.

Mais cela n'est pas une preuve de culpabilité.

On parlait partout de l'affaire Dreyfus, on pouvait avoir éprouvé des inquiétudes, on les avait reconnues sans fondement et on écrivait qu'on était rassuré.

Quant à l'examen du texte du bordereau, il est du domaine de l'hypothèse.

Le défenseur réfute le raisonnement du commandant Cuignet sur la pièce « Hanotaux malin, s'est réjoui ».

Le commandant Cuignet commentant la lettre de l'agent B. des 2 et 8 novembre à son ambassadeur y a vu une preuve de culpabilité alors que B. nie avoir eu des relations avec Dreyfus.

Le dossier secret a révélé que l'omission du nom d'Esterhazy était volontaire.

M^e Demange ne peut pas croire que les agents A. et B. puissent avoir trompé leur gouvernement.

Il croit à la parole d'honneur d'un attaché militaire qui affirme n'avoir pas eu de relations avec Dreyfus, affirmation conforme à celle portée à la tribune d'un parlement étranger.

M^e Demange fait remarquer que la déclaration faite devant le Parlement de la puissance intéressée affirme qu'elle n'eut pas de relations avec Dreyfus.

Elle est muette au sujet d'Esterhazy. Il était recommandé de ne pas parler de celui-ci. Pourquoi ?

La France entière connaît maintenant le contenu de ce dossier secret dont on s'est servi pour faire redouter une guerre au pays affolé.

L'audience est suspendue à 9 h. 45. M^e Demange est très félicité.

L'audience est reprise à 10 heures. La salle est toujours comble. On y remarque de nombreuses dames qui ont payé, paraît-il, leurs places fort cher à des camelots.

M^e Demange reprend sa plaidoirie. Abordant les preuves morales, il retrace la scène de la dictée, marquant bien l'étrange importance qu'elle a pris dans l'esprit de du Paty de Clam.

Dreyfus ne s'est troublé que lorsqu'il fut interpellé par du Paty, disant d'une voix forte : « Vous tremblez ! »

Dreyfus répondit qu'il avait froid aux doigts.

Une irrégularité dans l'écriture ne peut être constatée qu'au moment de cette interpellation.

Les personnes qui ont assisté à la dictée avaient une idée préconçue ; elles croyaient à la culpabilité.

Cela est si vrai qu'on voulait que Dreyfus se tuât. Un revolver avait été mis à sa portée. Il refusa de s'en servir parce qu'il était innocent.

M^e Demange suit tout l'ordre des faits, les récapitule, à partir de 1894.

La démarche de Mathieu Dreyfus auprès du colonel Sandherr était très naturelle et bien motivée par les circonstances. C'est en vain qu'on a voulu lui attribuer un sens suspect, auquel le colonel Sandherr n'a lui-même jamais cru et auquel le général Mercier ne croit pas non plus.

Le défenseur demande avec instance pourquoi on n'a pas interrogé la « personne honorable » qui avait dénoncé les fuites se produisant à l'état-major et qui n'a jamais d'ailleurs nommé Dreyfus.

Il fait justice des renseignements fantaisistes donnés sur les habitudes de jeu et de libertinage de Dreyfus. On ne saurait attacher aucune importance à quelques vantardises de capitaine sur lesquelles on a voulu baser de graves accusations.

M^e Demange s'attache à démontrer le peu d'importance réelle des menues indiscrétions reprochées à Dreyfus et qui ne sont pas même toutes établies.

Au fond, la curiosité de Dreyfus était bien naturelle. Il voulait surtout s'instruire ; mais s'il eût été un espion, il se serait bien gardé d'avoir avec ses camarades cet air hautain qu'on lui a tant reproché et qui lui a beaucoup nu.

M^e Demange passe au témoignage de M. Mertian de Müller qui a dû être mystifié par son guide, et n'a certainement pas visité la chambre de l'empereur.

D'ailleurs, la mention que ce témoin a cru lire en marge d'un journal était, pour autant qu'on peut la reconstituer, conçue dans un allemand fantaisiste.

Quant au témoignage de M. Dubreuil, il est contredit par celui de M. Linol, et de plus, sans importance.

Il en est de même de celui de M. Vilion, qui aurait entendu, au mois de mars 1894, des officiers allemands parler de faits postérieurs à cette époque.

L'avocat dit qu'on ne peut ajouter aucune confiance aux renseignements de M. de Czernucky, que toutes les informations représentent comme un détraqué. Il y aura lieu d'ailleurs de revenir là-dessus.

La seule preuve que vous apportez, c'est le bordereau. Qui l'a envoyé ? Qui l'a écrit ?

M^e Demange veut examiner l'importance technique du bordereau.

Il remarque à ce propos : — Je ne dis pas que je ferai la lumière, parce que la lumière ne peut pas être faite, à moins que nous n'ayons les notes énumérées au bordereau. (Mouvement.)

Le défenseur cite les paroles du général Deloye affirmant qu'il n'était pas impossible que toutes les pièces du bordereau eussent été entre les mains de Dreyfus.

Voilà où nous en sommes : lorsqu'il s'agit de faire condamner un homme pour trahison, vous rencontrez cette dangereuse formule dans la bouche du plus honorable témoin.

Que dirait-on si lui, Demange, recourait à son tour à cette formule : « Il n'a pas été impossible ? »

On dirait que la lumière est faite et que Dreyfus est coupable, en se servant de la dite formule !

Eh bien, moi, je ne ferai pas la lumière, mais puisqu'on fait des hypothèses, je ferai aussi des hypothèses, et je vous démontrerai qu'il faut faire abstraction de la valeur technique du bordereau.

L'audience est levée à 11 heures et la suite renvoyée à samedi pour la continuation de la plaidoirie de M^e Demange.

La sortie a lieu sans incident.

On ne compte plus avoir le jugement avant lundi. La plaidoirie de M^e Demange occupera vraisemblablement encore toute l'audience de demain. La plaidoirie de M^e Labori sera assez courte, et prononcée lundi ; puis le conseil rendrait son jugement.

Telles sont les conjectures actuelles.

Rennes, 6 septembre.

On remarque la présence sur l'estrade de lord John Russel, ministre de la justice en Angleterre, assis à côté de M. Paléologue et du général Chamoin.

Paris, 8 septembre.

Le « Figaro » dit que M^e Labori est décidé, étant donné l'admirable et si complète plaidoirie de M^e Demange, à ne prendre la parole que quelques minutes, pour s'associer pleinement à ses déclarations et à ses conclusions. Le verdict serait donc rendu samedi vers midi.

Paris, 8 septembre.

M. Loubet est rentré à Paris vendredi après midi.

— M. Gaston Tissandier est mort.

— Un certain nombre de membres de la droite étaient convoqués aujourd'hui au Palais-Bourbon par M. de Ramel, pour délibérer sur la situation politique et particulièrement sur la convocation de la haute cour. Après un échange de vues, la réunion a adopté un procès-verbal disant que la droite se déclare en permanence et a élu comme membres de son bureau MM. de Ramel, de Cassagnac et Cochin.

Paris, 8 septembre.

Tout est calme à la rue de Chabrol. Les agents de la sûreté qui surveillent les caves de la maison voisine ont entendu dans la nuit des coups sourds frappés par les assiégés contre les murs ; mais les coups ont bientôt cessé.

— M. de Valles, juge d'instruction, a ordonné la mise en liberté de deux individus arrêtés avec Sébastien Faure, aucun témoin ne les ayant reconnus pour avoir participé à l'agression contre le commissaire de police Goullier.

— Le juge Fabre remettra probablement en liberté provisoire les bouchers arrêtés à l'occasion du complot.

— Le juge Josse a signé la mise en liberté provisoire de M. Lissajoux.

Berlin, 8 septembre.

Le « Moniteur de l'empire » écrit dans sa partie officielle :

« Nous sommes en mesure de répéter les déclarations ci-dessous :

« Le gouvernement allemand a fait ce qui était en son pouvoir, en ce qui concerne le capitaine Dreyfus, pour remplir un devoir d'humanité tout en observant loyalement la réserve nécessaire vis-à-vis des affaires intérieures d'un pays étranger. »

M. l'ambassadeur de Münster a déclaré, après avoir pris ordre de l'empereur, en décembre 1894 et janvier 1895, à plusieurs reprises, au ministre des affaires étrangères, M. Hanotaux, à M. Dupuy, président du conseil, à M. Casimir-Perier, président de la République, que « l'ambassade d'Allemagne à Paris n'avait jamais entretenu aucune relation directe ou indirecte avec le capitaine Dreyfus. »

M. le secrétaire d'Etat de Bülow a fait, le 24 janvier 1898, au sein de la commission du budget du Reichstag, la déclaration suivante : « Je déclare de la manière la plus catégorique qu'il n'a jamais existé aucune relation quelconque entre le capitaine Dreyfus, qui se trouve actuellement à l'île du Diable, et aucun organé allemand. »

Belgrade, 8 septembre.

Le préfet Fivko Angielitch, impliqué dans le procès en haute trahison, a été trouvé pendu ce matin dans sa cellule. Il a laissé une lettre.

Alexandrie, 8 septembre.

Aucun malade n'est entré depuis hier à l'hôpital.

Un seul cas a été constaté depuis treize jours et l'on croit que l'épidémie est terminée.

Londres, 8 septembre.

Doncaster Cup : 1er « Calvely », 2me « Cynthia », 3me « Innocente ».

Oporto, 8 septembre.

On a constaté deux cas de peste à Oporto dans la journée de jeudi.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(SERVICE SPÉCIAL DE LA FEUILLE D'AVIS)

Morat, 8 septembre.

La rencontre des deux divisions a eu lieu près d'Anet. La Ire division a réussi à occuper les hauteurs au nord d'Anet, tandis que la IIe division était en marche. La Ire division a franchi la Thièze sur le pont ordinaire et sur plusieurs passerelles lancées par les pontonniers.

Elle a développé la 3e brigade de Witzwyl vers Anet, la 4e brigade par Gampelen et Jolimont contre les hauteurs au nord d'Anet.

La Ire division s'est maintenue avec la Ire brigade d'infanterie et l'artillerie de division près d'Anet et a développé la 2me brigade d'infanterie contre Tschugg-Mullen.

Les deux divisions avaient un trop grand front de développement, et se sont quelque peu éparpillées. A la suite d'une information venant de l'armée de l'Est, la Ire division s'est retirée, après une heure d'interruption de combat, dans la direction de Müntschemier-Chiètres. La IIe division suit jusque sur les hauteurs au nord d'Anet.

La supériorité de l'artillerie de la IIe division n'a pas pu être beaucoup utilisée. La Ire division s'est retirée derrière Chiètres, pour couvrir les passages de la Sarine, sur la ligne Gummene-Kriechenwyl. La IIe division suit sur les hauteurs d'Anet et Müntschemier.

Les manœuvres d'aujourd'hui ont eu lieu par un temps favorable. Une forte pluie d'orage, tombée pendant la nuit, avait rafraîchi la température tropicale de ces jours derniers. Un nombreux public, venu des cantons de Neuchâtel, de Berne, de Fribourg et de Vaud, s'était rendu sur le terrain des manœuvres.

L'état des troupes est satisfaisant.

Morat, 8 septembre.

Le trompette François Besançon, boulanger, de Morges, âgé de 27 ans, s'est noyé en se baignant cet après midi dans le lac à Montilier. Son corps a pu être retrouvé.

Londres, 9 septembre.

Le Parlement ne sera pas convoqué. La réserve ne sera pas appelée, mais 6000 hommes seront envoyés dans le sud de l'Afrique.

Londres, 9 septembre.

Une note officieuse dit qu'à la suite du conseil de cabinet d'hier une dépêche énergique a été envoyée au Transvaal. Elle sera probablement publiée à Londres aussitôt qu'elle aura été reçue à Pretoria.

Londres, 9 septembre.

Le conseil de cabinet de vendredi avait attiré une foule nombreuse qui acclama lord Salisbury à la sortie.

— La « Pall Mall Gazette » dit que le ministère a décidé d'envoyer une note énergique refusant d'abandonner la suzeraineté de l'Angleterre sur le Transvaal et rappelant que l'offre d'une commission commune d'enquête ne peut pas rester indéfiniment pendante.

Les termes de la dépêche seraient tels qu'une réponse évasive est impossible.

Belgrade, 9 septembre.

Hier a commencé le procès contre les accusés d'attentat et de haute trahison. L'acte d'accusation porte que Knesovitch a été poussé par des promesses d'argent.

Monsieur Frédéric Weber, Mademoiselle Elisabeth Weber, à Neuchâtel, Monsieur Fritz Weber et sa famille, à Colombier, Madame veuve Satter, à Fleurier, Monsieur Th. Sutter et sa famille, à Chaumont, Monsieur Wilhelm Sutter et sa famille, à Fleurier, Madame veuve Gross et son enfant, à Chaumont, Monsieur et Madame Sö Klein, à Bâle, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Lina WEBER,

leur bien-aimée fille, sœur, tante, nièce et cousine, qui s'est endormie dans la paix du Seigneur ce matin à 8 heures.

Neuchâtel, le 8 septembre 1899.

L'ensevelissement aura lieu dimanche 10 courant, à 1 1/2 h. après midi.

Domicile mortuaire : Villamont n° 29, Sablons.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. £558

Mademoiselle Marie Ohlmeier, Mademoiselle Emma Ohlmeier, Monsieur Georges Ohlmeier, Monsieur Wilhelm Ohlmeier-Stoller et famille, Mademoiselle Rose Ohlmeier, à Neuchâtel, Monsieur Hermann Ohlmeier, à Cornaux, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de leur cher et bien-aimé père, beau-père et grand-père,

Monsieur GUILLAUME OHLMEYER,

que Dieu a repris à Lui aujourd'hui, après une courte et pénible maladie, dans sa 73^{me} année.

Neuchâtel, le 8 septembre 1899.

Apoc., ch. VII, v. 16 et 17.

L'enterrement aura lieu lundi 11 courant, à 3 heures.

Domicile mortuaire : Parcs 65. 8559

Madame Moschard-Robert et ses fils, Monsieur et Madame Auguste Robert, à Fontainemelon, et leurs enfants, Mademoiselle Marie Robert, Monsieur Charles DuBois, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Caroline ROBERT née DUBOIS,

leur bien-aimée mère, grand'mère et sœur, enlevée à leur affection le 7 septembre 1899, dans sa 70^{me} année.

Je sais que mon Rédempteur est vivant. Job. XIX, 25.

L'ensevelissement aura lieu samedi 9 courant, à 1 heure de l'après-midi.

Domicile mortuaire : Evole 10.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 8622

On ne reçoit pas.

Monsieur Paul de Coulon, ancien pasteur, Mademoiselle Marguerite Bertholet, Madame Terrisse de Coulon et sa famille, Madame Berthod de Coulon et sa famille, Madame Alfred de Coulon et sa famille, et les familles de Coulon, de Pury de Coulon, de Merveilleux de Coulon, de Montmolin, de Pury, de Tribolet, La Trobe et de Salis La Trobe, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle MARIE DE COULON,

leur bien-aimée sœur, mère-adoptive, nièce, tante et cousine, qu'il a plu à Dieu de retirer à Lui, dans sa soixante-quatrième année, le jeudi 7 septembre 1899.

Neuchâtel, le 7 septembre 1899.

Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés enfants de Dieu. Matthieu V, 9.

L'enterrement aura lieu samedi 9 courant, à 3 heures après midi.

Domicile mortuaire : faubourg de l'Hôpital 10.

CULTES DU DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 1899

ÉGLISE NATIONALE

8 h. m. Catéchisme au Temple du Bas. 9 1/2 h. m. Culte à la Collégiale. 10 1/4 h. m. Culte à la Chapelle des Terreaux. 8 h. s. 3^{me} Culte à la Chapelle des Terreaux.

Deutsche reformirte Gemeinde

9 Uhr. Untere Kirche. Predigtgottesdienst mit Abendmahlsfeier. 11 Uhr. Terreauxschule : Kinderlehre. 3 Uhr. Schlosskirche. Predigtgottesdienst.

Vignoble :

8 1/4 Uhr. Gottesdienst in Colombier. Commun. 2 Uhr. Gottesdienst in Saint-Blaise. Commun.

ÉGLISE INDÉPENDANTE

Samedi 9 septembre : 8 h. s. Réunion de prières Petite salle. Dimanche 10 septembre :

8 h. m. Catéchisme, Grande Salle. 9 1/2 h. m. Culte d'édification mutuelle. Petite salle. (Genèse XVIII, 17-33). 10 3/4 h. m. Culte. Temple du Bas. 8 h. s. Culte. Grande Salle.

Chapelle de l'Ermitage.

9 1/2 h. m. Culte 8 h. s. Culte.

SALLE D'ÉVANGÉLISATION

Rue de l'Orangerie. Dimanche soir, 8 h. Réunion d'évangélisation. Mercredi soir, 8 h. Etude biblique.

ORATOIRE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE

Rue de la Place d'Armes. Dimanche : 9 1/2 h. m. Culte. 7 1/2 h. s. Réunion d'évangélisation. Mercredi : 8 h. s. Réunion d'édification et de prières.

CHAUMONT. — 9 1/2 h. m. Culte.

CHURCH OF ENGLAND

Summer 1899. In the English Church, Neuchâtel. Every Sunday at 8.15 a. m. and 10.30 a. m.

DEUTSCHE STADTMISSION

Jeden Donnerstag und Sonntag Abends 8 Uhr Versammlung im mittleren Konferenz-Saal.

Deutsche Methodisten-Gemeinde.

Rue des Beaux-Arts n° 11. Jeden Sonntag : Morgens 9 1/2 Uhr, Gottesdienst ; Abends 8 Uhr, Gottesdienst. Jeden Dienstag, Abends 8 Uhr, Bibelstunde.

ÉGLISE CATHOLIQUE

Chapelle de l'hôpital de la Providence. Messe à 6 heures du matin. Église paroissiale.

Messe à 8 heures. Grand-messe à 9 1/2 heures.

Bourse de Genève, du 8 septembre 1899.

Actions	Obligations	
Central-Suisse	3% féd. ch. def.	98 50
Jura-Simplon	3 1/2 fédéral 89.	—
Id. priv.	3% Gen. à lots.	163 50
Id. bons	Prior. otto. 4%	495 —
N-E. Suisse,		

IMMEUBLES A VENDRE

Vente de deux maisons

dont l'une à l'usage de Café-Restaurant, au centre de la ville de Neuchâtel.

Pour sortir d'indivision, les Hoirs de feu M. Jean Reber exposent en vente par voie d'enchères publiques, en l'étude et par le ministère du notaire soussigné, lundi 16 octobre, à 3 h. après midi, les deux immeubles qu'ils possèdent au centre de la ville de Neuchâtel et formant au cadastre les deux articles suivants :

1. Article 1319, plan n° 2, n° 48. Rue des Moulins, logements de 345 m².
2. Article 174, plan n° 2, n° 50. Rue des Moulins, logement de 57 m².

Le premier de ces immeubles renfermant actuellement le café-brasserie connu sous le nom de **Heimat**, conviendrait par ses dimensions et sa situation avantageuse à une brasserie pour l'installation d'un dépôt ou débit important. Il peut du reste être transformé ou utilisé pour tous genres de commerces ou d'industries.

Le second immeuble, également bien situé, est une maison de rapport, d'un revenu élevé assuré, renfermant un grand magasin ayant entrée par la rue du Seyon, sur un passage important.

Ces immeubles seront vendus séparément. Pour tous renseignements, les amateurs sont priés de s'adresser au soussigné. Neuchâtel, le 25 août 1899.

Ed. PETITPIERRE, notaire
Rue des Epancheurs 8.

8259

VIGNES A VENDRE

A vendre, de gré à gré, le Clos Bertrand, beau mas de 42 ouvriers de vignes, situé sur le territoire de Cressier. Prix de vente, 7,000 fr. Grandes facilités de paiement.

S'adresser, pour visiter les vignes et traiter, à M. C.-A. Bonjour, notaire, au Landeron. 8549

VENTE D'IMMEUBLES AU LANDERON

Enchères publiques après faillite

Le samedi 23 septembre 1899, dès 4 heures après midi, au Café-restaurant Hämmerli, Pont-de-Vaux, près Landeron, l'administration de la faillite L.-S. IMER, ci-devant banquier, à Neuveville, exposera en vente aux enchères publiques les immeubles suivants, situés sur le territoire du Landeron :

1. Un grand pré situé sur la route de Cressier, désigné au cadastre sous article 1603, plan n° 19, n° 30, Les prés Bugnons, pré de 20,277 m².
2. Un verger situé sur la route de Neuveville, désigné au cadastre sous article 1424, plan n° 47, n° 15, Les Novalis, pré de 570 m².
3. Article 1606, plan n° 64, nos 29 et 30, Les Entrées, vigne (2043 m²) et pré (245 m²) de 2288 m².
4. Article 1607, plan n° 64, n° 53, Les Entrées, vigne de 936 m².
5. Article 1239, plan n° 64, n° 35, Les Entrées, champ (actuellement vigne) de 575 m².
6. Article 2445, plan n° 64, nos 32 et 33, Les Entrées, vigne (396 m²) et pré (144 m²) de 540 m².
7. Article 1303, plan n° 64, n° 31, Les Entrées, vigne de 321 m².

Tous ces immeubles sont bien situés et d'un bon rapport. Les vignes seront vendues récolte pendante.

Le cahier des charges et des conditions de la vente sera déposé, dès le 12 septembre 1899, à l'Office des faillites de Neuveville, au bureau de M^e Fehlmann, notaire, à Bienne, et au bureau de M^e Gicot, notaire, au Landeron.

Pour renseignements et visiter les immeubles, s'adresser aux soussignés, administrateurs de la faillite L.-S. Imer.

Bienne et Landeron, le 18 août 1899.
H 3681 Y L'administration de la faillite L.-S. Imer:
Fehlmann, not. Casimir Gicot, not.

A vendre ou à louer

aux environs de la ville, une campagne de rapport et d'agrément (80 poses). — S'adresser au bureau de Ch.-Ed. Bovet, avenue de la Gare 21. 8105

Terrains à bâtir

A vendre, rue de la Côte, plusieurs parcelles pour villas. Situation privilégiée à la bifurcation de plusieurs routes; belle vue. Plan de morcellement à la disposition des amateurs. 7800 S'adresser Etude G. Etter, notaire, Place-d'Armes 6.

Domaine à vendre

A vendre de gré à gré à Valangin près Neuchâtel, un domaine de 30 poses environ, avec grand bâtiment d'exploitation rurale et vastes dépendances. Une scierie hydraulique existe dans le bâtiment avec droit au cours d'eau de la Sorge. S'adresser à Emile Tissot, propriétaire, à Valangin. 8406

A vendre ou à louer pour Noël une petite propriété

située à l'Evoles, au bord du lac, et comprenant huit pièces, cuisine et dépendances, petit verger et petite vigne entourant la maison. Grande terrasse et vue sur la ville et le lac. Accès sur les deux routes.

A la même adresse, à louer à Champ-Bongin, dans une nouvelle construction, deux appartements: un rez-de-chaussée comprenant 5 pièces, cuisine et belles dépendances, veranda et jardin; un appartement de trois pièces, cuisine et dépendances. Situation très agréable. S'adresser Evoles 61. 8203

ANNONCES DE VENTE

O. PRÊTRE

Tuyaux en ciment

Représentation de la fabrique Bangertler de Yss

Assortiment complet de

TUYAUX EN GRÈS

avec tous les accessoires

Mitrons en terre cuite. 8449

Le mastic Plüss-Stauffer

le meilleur pour recoller les objets cassés. A 40 et 65 cts. chez A. Zimmermann, droguerie, Neuchâtel. H 3600 Q

La véritable bière

DE LA 1280

BRASSERIE DU SAUMON

Bière de Rheinfelden

à vendre pour emporter, en bouteilles et en chopines, chez

JEAN ZANINETTI

Café du Nord

Rue du SEYON et GRAND'RUE

Sur demande, livrable à domicile

MODES

Pour cause de santé, à remettre, tout de suite, un magasin de modes, jouissant d'une ancienne et excellente clientèle. Conditions avantageuses. H 2354 C Adresser les offres sous A. B., succursale des Postes, Chaux-de-Fonds.

GRAND BAZAR Schinz, Michel & C^{ie}

Place du Port

ÉTAINS CISELÉS, GENRE ANCIEN

AVEC ARMOIRIES NEUCHATELOISES

tels que:

Brocs, plats, marmites, cendriers, vases à fleurs, etc.

Sur demande: Etains avec armoiries de familles.

Cuivres repoussés et ciselés de la Kabylie

Cafetières, Crémiers, Jardinières, Vases à fleurs, Sébiles. Cendriers.



Il contient beaucoup de lait et peu de sucre. Le plus sain de tous les chocolats.

EN VENTE CHEZ Kunzi-Falcy, confiseur.

Alb. Hafner, confiseur.

Forges et ateliers de constructions mécaniques DE SERRIÈRES

F. MARTENET FILS

Maison fondée en 1820

Spécialité de presses à vin de raisins et de fruits, système américain à encliquetage et différents autres systèmes, tout montés ou les ferrures seulement. Treuils de presses, simple et double engrenage, nouveau système.

RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

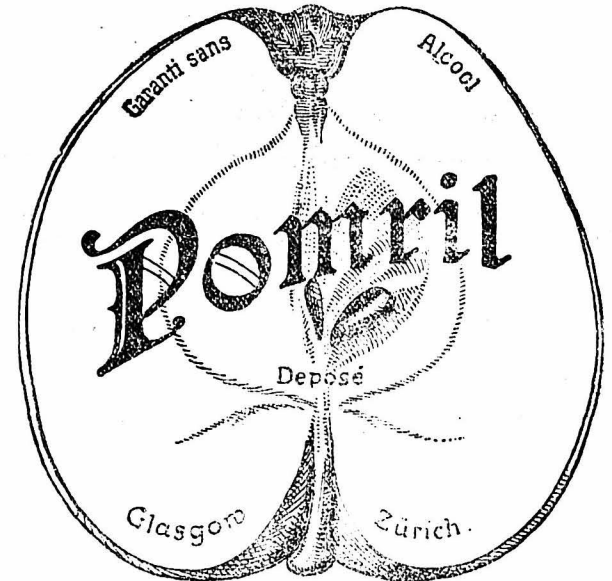
Fabrique de boulons de charpente de toutes grosseurs, tiges à souder, etc.

Entreprise de gros travaux mécaniques et autres.

TÉLÉPHONE 561.

7456

TÉLÉPHONE 561.



CIDRE DE POMMES RAFRAICHISSANT

Boisson savoureuse et hygiénique

„POMRIL LIMITED“

ci-devant SOCIÉTÉ DES CIDRES SANS ALCOOL

ZÜRICH

Ausstellungsstrasse 104.

En vente en gros et au détail chez

H 3470 Z

Henri Gacond, Denrées coloniales, Neuchâtel.

16 Feuilleton de la Feuille d'Avis de Neuchâtel

UN GRAND AMOUR

PAR

CAMILLE BRUNO

Antoine se releva faible et las comme un enfant. Il répara le désordre de la chambre, il effaça sur son visage la trace de cet orage intime, puis il s'habilla et se rendit chez Mathilde.

Elle semblait un peu fatiguée, elle aussi, ses beaux yeux baignés d'ombre avaient la langueur de Mignon exilée. Sa taille fléchie semblait demander un soutien. Une atmosphère de douceur et de paix l'enveloppait toute et la rendait souverainement attendrissante. Il se prit à penser combien la tâche de se reprendre coûterait à cette noble fille, et résolut de la lui faciliter.

Elle lui tendit la main en souriant. — Bonjour ami. Vous êtes en avance, mais je suis prête. Mais vous êtes bien pâle... qu'y a-t-il?

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.)

— Oh rien... un malaise qui se dissipe peu à peu. Il a été pourtant assez vif pour que je pense à remettre la cérémonie... chose très faisable, après tout.

Elle n'avait pas eu le treillisement d'espoir sur lequel il comptait, mais un regard de surprise affligée avait lui dans ses yeux.

— Remettez la cérémonie, Antoine? Eh mon Dieu! seriez-vous réellement malade?

Il prit un air enjoué. Il s'était juré de payer dans ce seul jour sa dette de courage à la nature qui n'avait pas voulu faire de lui un soldat et lui fournir l'occasion plus facile d'être héroïque sur un champ de bataille.

— Malade, non, mais la migraine est un vilain souvenir à associer à un jour de noce; et puis, au moment de s'engager pour toujours, on a des hésitations; on se demande si l'on agit sagement; hein? un grognon comme moi et une joyeuse comme vous, c'est dangereux à appareiller?

— Il ne dépendra pas de moi, toujours, dit-elle avec douceur.

— Alors... il faut en arriver là, décidément! réfléchissez encore: il nous reste une heure.

— Mais enfin, Antoine, qu'avez-vous? dit Mathilde qui commençait à s'inquiéter.

Il prit un ton plus sérieux.

— Ce que j'ai? j'ai peur, voilà tout. Je suis indigne, et je crains que vous ne regrettiez un jour ce que je vous ai fait faire. Ma responsabilité est très grande quand je pense à toutes les jalousies que je vais soulever! Voyons, sur tant de beaux soupirants, n'en est-il pas un dont on se souviendra? pas un qui obtiendrait une larme s'il venait tomber aux pieds de sa chère Mathilde en lui disant qu'il l'adore?

Elle comprenait enfin. Pauline avait parlé: Pauline un jour ou l'autre avait raconté l'histoire de Pascal à son frère, et il voulait secouer cette impression pénible avant de marcher à l'autel, s'assurer du cœur de Mathilde avant de lui donner son nom. Dieu merci, il n'y avait rien de plus.

Il répétait, se forçant à sourire: — Pas un? Voyons! pas un? — Devant Dieu, pas un seul!

Elle eut un regard si lumineux et si grandiose qu'il se prosterna en adoration.

— Et pourquoi? demanda-t-il comme s'il avait soif d'absorber toute cette âme généreuse.

— Parce que votre bonheur est en moi; parce que je vous ai donné ma parole; parce que je vous aime, répondit-elle avec fermeté.

— Soyez donc mienne, dit-il avec une gravité dont elle ne soupçonnait pas l'é-

tendue, que mon nom soit votre nom, que ma vie vous appartienne, et béni soit le sort qui me permet de vous donner quelque chose en échange de vos bienfaits adorables!

Ils causèrent encore quelque temps, puis il se leva:

— Je rentre chez moi, j'ai quelques arrangements à prendre; nous nous retrouverons à quatre heures à la mairie. J'y mènerai Pauline et les témoins. Vous irez avec Valérie. A tout à l'heure; il me faut un peu de repos avant la solennité.

Il rentra donc rue de Chateaubriand et monta dans sa chambre où il s'enferma pour mieux songer.

Il avait épuisé toute sa révolte il était résigné. Mathilde l'aimait et l'appréciait assez pour lui immoler sa vie: il se disait qu'être l'objet d'un pareil sacrifice donnait une gloire aussi rare que délicate. Et d'ailleurs le port était proche: il allait mourir.

Mourir... ne plus penser! ne plus être! se reposer sans crainte qu'on vous épie et qu'on vous trouble, ne plus sentir bourdonner dans sa pauvre tête ce fol essaim de papillons noirs traversés, depuis peu, par quelques papillons blancs, mais tous si fatigués par leur tournoiement vertigineux, par leur nombre immense, incessamment renouvelé! Jamais il n'avait connu la béatitude d'une vraie détente! Même en dormant il rêvait, de

la première à la dernière minute. Jamais il ne s'était senti léger, fluide, jamais il n'avait pu oublier sa misérable carcasse; sa chair pesante et sensible l'avait sans trêve importuné; toujours il avait senti dans sa poitrine un métronome éperdu lui scander les instants et lui compter les soupirs. Maintenant il ne sentirait plus, il ne serait plus!

Où, mourir, comme il l'avait tant de fois rêvé, mais non d'une mort stérile et rageuse, en infirme qui ne peut pas vivre, et qui s'en va du bal par dépit de ne pas être choisi pour la danse... Non! en amant, qui a connu les sensations les plus précieuses, qui s'est vu l'objet du dévouement le plus tendre, dont l'amour sans bornes a été apprécié, récompensé, et dont la mort est nécessaire au bonheur de celle qu'il aime. Lui seul, il sait qu'un autre est là, les bras ouverts, prêt à donner à Mathilde l'amour riant et sain pour lequel elle était faite. Il le sait, et il le lui cache! Il n'a pas mis cette goutte d'amertume dans la coupe de sa désignation; il lui garde cette fleur de joie pour éclaircir les crêpes de son veuvage. Il sait, à n'en pas douter, que si Pascal était là, se tordant les bras, racontant sa longue épreuve, et montrant un paradis à Mathilde, elle se détournerait de lui pour aller avec Antoine... Et cependant elle aime Pascal. Ce silencieux évanouissement n'a pas menti. Ils

Au Magasin J. Räber

3, Avenue de la Gare. NEUCHÂTEL. Avenue de la Gare, 3.

GRAND CHOIX DE

MACHINES A COUDRE
 DE TOUS SYSTEMES

**Wertheim
 Anker
 Naumann**



**Dürkopp
 Räber
 Gritzner**

etc.

etc.

Machines à main, depuis 45 fr.

Machines à pied et à main, avec coffret, depuis 120 fr.

Garantie sur facture. Grande facilité de paiement.

VENTE. ÉCHANGE. LOCATION.

Se recommande, **Ch. JUVET, gérant.**

Demandez le catalogue.

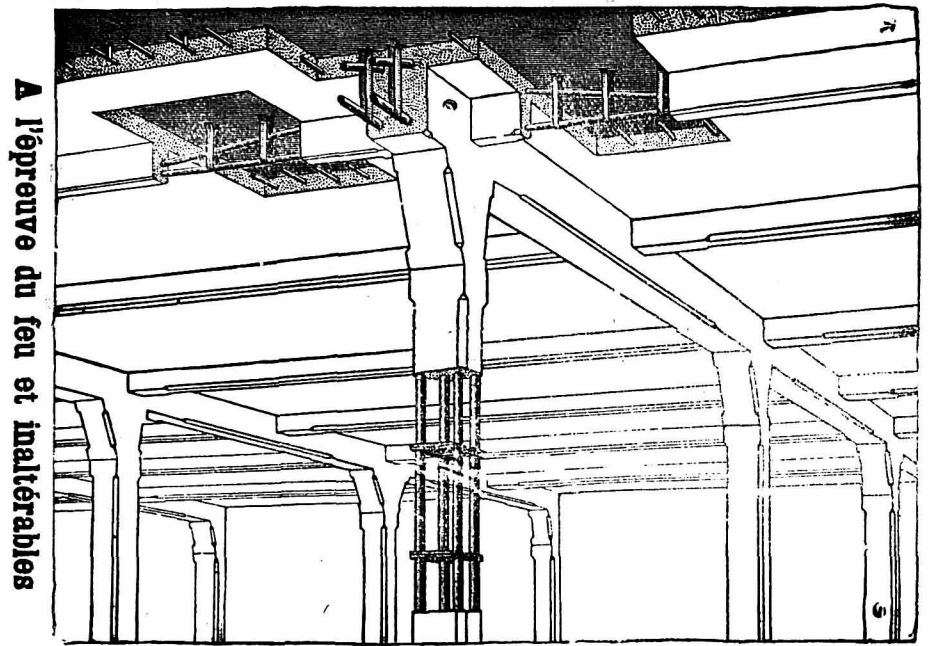
8399

CONSTRUCTIONS en BÉTON ARMÉ
 Système HENNEBIQUE

Brevet + N° 6523

559

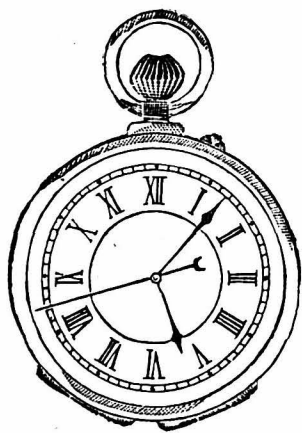
MÉDAILLES D'OR à PARIS, CHICAGO et ANVERS



A l'épreuve du feu et inaltérables

Concessionnaire: **ADOLPHE RYCHNER, entrepreneur, NEUCHÂTEL**

Projets et entreprise de tous travaux de bâtiment, fabriques, réservoirs, ponts, etc.



ORFÈVRERIE BIJOUTERIE
HORLOGERIE NEUCHÂTELOISE
BOREL & C^e

9, Place Pury - Neuchâtel

Agents de MM. Sandoz & Breitmeyer, à la Chaux-de-Fonds, fabricants des montres argent du Tir fédéral de 1898, à Neuchâtel.

Spécialités: Remontoirs pour dames, or 14 et 18 k., ancre et cylindre. — Remontoirs pour hommes, or et argent, ancre, avec bulletins de marche.

ENTREPRISE DE SERRURERIE EN TOUS GENRES

Installation électrique

Nouvelle machine à scier les poutrelles

VENTE DE POUTRELLES, GROS ET DÉTAIL

Se recommande,

Henri Billaud, Industrie 32

TÉLÉPHONE 293.

8091

sont beaux, ils sont forts, ils se sont aimés ils s'aiment... et lui, dont elle est l'unique joie, il va la mener vers Pascal et la lui donner tout entière.

Tout entière... ah! Dieu! la tentation est pourtant bien forte! L'avoir, ne fût-ce qu'une seconde! cueillir ce lis immaculé! connaître, avant de mourir, cette ivresse de posséder la femme qu'on aime, ivresse pour laquelle des héros se sont parjurés et des saints se sont damnés... Est-ce que cela ne lui est pas dû? à lui, qui a été sevré de tant de choses! ne peut-il réserver à ses cendres une joie posthume? Quel triomphe quand son rival maudira sa mémoire en ne recevant que des caresses déflorées? Lui qui a tant envié, ne peut-il, un jour, faire envie? Oui... il aurait le droit de se faire payer ainsi tout ce qu'il donne: son nom, sa fortune, sa vie... une nuit d'amour pour tout cela, ce ne serait vraiment pas trop.

Fi donc! Est-ce qu'on paye un gentilhomme? et n'est-il pas trop heureux de les donner, ces biens, dont le seul prix est le don qu'on en peut faire? faut-il retirer à cette amoureuse la joie d'apporter à Pascal ses premiers baisers?... et puis, non, décidément, le marché ne serait pas équitable. Son titre, son argent, qu'est-ce que tout cela pèse en regard de son infirmité! Oh Dieu! cette nuit de noces... qui sait ce qu'elle lui réservait! Le dégoût, ignoré jusque-là ne se serait-il pas éveillé sous l'étreinte de l'infirme?

Ou bien... un nom ne serait-il pas monté aux lèvres de la femme à travers le brouillard du rêve: Pascal! Pascal! et alors... alors, il le sent, il l'aurait tuée.

Mourir... mais d'abord l'épouser, lui donner son anneau dans une église, appeler les bénédictions d'en haut sur ce mariage d'une heure... quelle dérision!... aurait-il seulement la force de feindre jusque-là; pourquoi prolonger le supplice? Plus tard, trouverait-il un moment favorable? serait-il assez résolu? quelle nécessité de s'unir devant Dieu? il ne fallait que l'épouser devant les hommes, lui donner, pour un an du moins, ce joli nom, ce joli titre qui lui iraient si bien; pour toujours, cette fortune qui lui était due, et, cela fait, il fallait la rendre libre. Mais de façon à ce qu'elle ne se doutât pas... à ce qu'elle ne sût jamais... à ce qu'elle ne pas un remords. Ah! c'était là le difficile, la comédie affreuse qu'il allait falloir jouer tout un jour. Les auteurs justifient leur dénouement du cinquième acte par un mot jeté au hasard dans le courant des actes qui précèdent. Comment trouver un moyen de justifier sa mort?

Et puis de quelle manière allait-il mourir? L'arme chargée qui éclate au visage? peu vraisemblable chez un infirme qui ne tire jamais. Le poison? l'autopsie le révèle. La fenêtre? tiens... il était justement logé à soixante pieds du sol. Un accident!... oui, il fallait qu'on

crût à un accident! Rien de plus admissible avec ce corps difforme et maladroit...

Un coup fut frappé à sa porte. — Monsieur le vicomte, les témoins arrivent, dit la voix d'un domestique. — J'y vais, répondit Antoine.

Un bruit de voitures se fit entendre devant la porte. Allons! le rideau se levait... il ne s'agissait plus que de jouer brillamment son rôle.

Il trouva au salon Pauline qui l'attendait avec les quatre témoins. On se partagea entre deux voitures et on se rendit à la mairie. Mathilde y était déjà, jolie et modeste au possible dans sa robe grise aux plis simples et son chapeau de pensionnaire. Valérie en atours rutilants prenait un air féroce pour déguiser son émotion.

La cérémonie commença. Le front baissé, Mathilde écoutait, sérieuse et recueillie, ces formules glacées avec lesquelles on joint deux destinées devant les hommes. Sans doute, par une transposition idéale, elle croyait entendre, au lieu des sèches injonctions du Code, les exhortations divines de l'évangile. Antoine, lui, écoutait parler sa conscience. Une voix impérieuse et chère murmurait incessamment en lui: Voici l'heure venue... accomplis le sacrifice! donne ta vie à celle que tu aimes. Prome's-tu de lui donner ta vie? Et comme à ce mo-

PRESSOIRS à RAISINS et à FRUITS

FOULEUSES A RAISINS

avec cylindres en bois et en fonte

Machines à boucher les bouteilles GLORIA et autres systèmes

POMPES à VIN

Tuyaux en caoutchouc pour transvasages



A l'Agence agricole, faubourg du Crêt 23, NEUCHÂTEL

Schürch, Bohnenblust & C^e

SUCCESSIONS DE J.-R. GARRAUX

Représentants exclusifs pour le canton de Neuchâtel de J. RAUSCHENBACH, à Schaffhouse. Diplôme d'honneur avec 1^{er} prix d'honneur aux expositions de Berne 1895 et Genève 1896.

Représentant pour la Béroche: M. LOUIS DUBOIS, à Bevaix.

Touristes, Militaires, Cavaliers, Cyclistes

employez

L'ANTILLOUP BUHLMANN

préparé par P. Buhlmann, pharmacien, la Chaux-de-Fonds. Indispensable à toutes les personnes souffrant d'une transpiration abondante et acre. Préviend et guérit les blessures occasionnées par le frottement des chaussures. — Prix de l'étrui: 60 centimes.

Dépôt à Neuchâtel: Pharmacie DARDEL.

H 1840 C

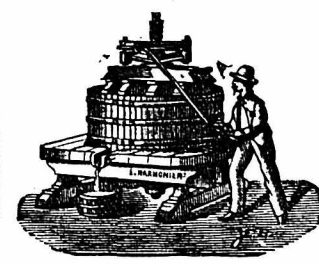
CHOCOLAT KOHLER
 Chocolat au lait, spécialité recommandée

H 6300 L

Aucune famille ne devrait se passer

de l'Enterose, reconnu comme le meilleur aliment pour enfants et adultes, combattant les indigestions, les constipations aiguës et chroniques de l'estomac et des intestins, la diarrhée, la cholérite, la dysenterie, etc. En vente dans toutes les pharmacies en boîtes de 1 fr. 25 et 2 fr. 50. H 834 Z

Machines agricoles en tous genres



Spécialité de pressoirs à vin de raisins et de fruits, système américain à embarrage et hydraulique. Treuils de pressoirs à simple et double engrenage, nouveau système perfectionné. Broyeurs à raisins et à fruits. Concasseurs, hache-paille, faucheuses, fanèuses, rateaux à cheval, etc., etc.

Vente et location de matériel complet à l'usage de MM. les entrepreneurs, locomobiles de 2 à 15 chevaux, pompes centrifuges. Treuils de batterie, pinces à lever les pierres, nouveau système très pratique.

Fabrique de boulons de charpente et tiges à sonder

Machines rendues franco en gare dans toute la Suisse. Prix très modérés. Envoi de catalogues et prix-courants franco sur demande chez

H 6481 X

J. BELZ FILS & C^e, constructeurs, Conlouvre 7, Genève.

ment, on lui demandait: «Prenez-vous pour femme Mathilde Chesnecourt», il s'engagea devant lui-même par une solennelle adhésion.

Il ramena les témoins chez eux, revint au logis avec Pauline, et dîna avec elle, puis il retourna au couvent. L'heure était venue de tromper Mathilde, de feindre un fort attachement à la vie, et de préparer les indices d'après lesquels, demain, l'accident serait expliqué.

Mathilde le reçut dans sa chambre; il revint en frissonnant la place où elle s'était évanouie, et devint pâle, comme si la sensation du coup de couteau se réveillait dans toute son acuité.

— Vous semblez souffrant, mon ami, lui dit Mathilde.

— Souffrant? moi? par exemple!

— N'allez pas au moins tomber malade.

— Ah! ce serait un joli tour que me jouerait là le destin! je lui ferais grise mine. Savez-vous que je serais très poltron si je me sentais en danger? il me semblerait que je vais mourir. Et c'est que je ne veux plus mourir à présent!

— Répétez-moi que vous êtes heureux. — Heureux comme je ne croyais pas qu'on pût l'être, fatigué de bonheur, lourd de joie! c'est pour cela que vous me croyez souffrant. Ah Mathilde! encore quinze heures et vous mettez cette belle robe blanche qui se déploie là-bas.

Oh! tenez, faites-moi une grâce... allez la mettre, que je fasse votre portrait.

— Par exemple! déflorer mon effet! m'habiller à cette heure! ne vaudrait-il pas mieux faire mon portrait demain?

— Demain? on n'en aura pas le temps! il faut sauter en wagon sitôt mariés.

— Eh bien, je ne veux pas vous refuser pour si peu. J'y vais.

Elle passa chez Valérie pour s'habiller. Il arrivait souvent à Antoine d'avoir des caprices de ce genre et celui-là était un des moins bizarres. Ne l'avait-il pas une fois enroulée dans un burnous et couchée sur une peau de tigre pour en faire une aquarelle orientale?

Pendant qu'elle s'habillait, il eut une idée atroce: Cette robe blanche qu'elle ne porterait pas pour l'épouser, il songea qu'elle la mettrait pour son mariage avec Pascal... ce fut trop, il cria à travers la cloison:

— Non! j'y renonce! restez comme vous êtes.

— Ah! tant pis, répondit Mathilde me voilà prête, il n'est plus temps de vous dédire... Fil le capricieux! une giroquette!

Elle parut... Ebloui il ferma un moment les yeux; entre ses cils roula une larme qu'elle ne vit pas.

— C'est bien comme cela, très bien. Taisons-nous maintenant.

Au Magasin F. GAUDARD
Faubourg de l'Hôpital 40
BEAUMIEL
en rayons et extrait du pays
(nouvelle récolte) 8336c
Excellent vin de Bourgogne et Brau-
jolais, à 1 fr. 10 la bouteille, verre perdu.
TÉLÉPHONE



H 1 Q

Ils font sensation
les effets surprenants du véritable
Savon-lait de Lis

de Bergmann
(Marque déposée: deux mineurs)
de Bergmann & Co, à Zurich
contre toutes les impuretés de la peau,
les éruptions, boutons, dartres, croûtes,
taches de rousseur, etc. — 75 cent. le
morceau, chez: H-Z

MM. Bourgeois pharmacien, Neuchâtel.
Donner, Jordan, Guebhard,
Chable, Colombier,
Chapuis, Boudry,
C. Hubschmid, Boudry,
Weber, coiffeur, Corcelles,
H. Viéssel, droguerie, Dombresson.

Fabrication de timbres
en caoutchouc et métal 1496
depuis 1 fr. 50. Livraison
même jour de la commande.
Gravure de tout objet.
Magasin M. STAHL, faubourg du Lac 2
Pour cause de cessation de commerce,
à vendre une bonne et forte 8569

jument
un char à pont sur ressorts, un char à
échelles avec brancard et épondes, et
deux colliers dont un presque neuf. —
S'adr. à Robert Gerster, Cormondrèche.

On offre à vendre un
PRESSOIR
avec accessoires, une cuve de la contenance
de 30 gerles, et environ 40 gerles.
S'informer du n° 8551c au bureau Haas-
enstein & Vogler.

BISGOTINS MATTHEY
Bons desserts économiques recom-
mandés aux ménagères. — Seuls fabriqués
d'après la véritable recette neuchâteloise
et appréciés depuis plus de 30 ans.
En vente uniquement à la fabrique, rue
des Moulins n° 19, Neuchâtel. 225

Se méfier des contrefaçons!
A vendre ou à échanger contre un petit,
un grand potager. A vendre trois lits
complets. S'adresser rue des Chavannes
n° 19, au 1^{er} étage. 8386c

C'est une croyance ancienne, incarnée
dans la légende du chant du cygne, qu'aux
dernières heures de la vie les rayons de
génie éparpillés se rassemblent en un
éblouissant faisceau. Illuminé par la
splendeur de son amour, exalté par la
hauteur de sa croix, Antoine fut pour un
moment le grand artiste qu'il n'avait
pu être. Il fit une de ces ébauches aux-
quelles il semble qu'un Dieu jaloux du
feu sacré, terrifié devant l'ascendance du
beau, a dit tout à coup: tu n'iras pas
plus loin.
Sans comprendre la portée de cette
œuvre, Mathilde fut cependant impres-
sionnée.

— Que c'est beau! dit-elle en joignant
les mains. Oh! oui! C'est une bonne idée
que vous avez eue là. Emportez ce des-
sin et envoyez-le aux Roches-Vertes,
que je puisse le revoir après-demain.

— C'est vrai, répondit-il, après-de-
main nous serons chez nous! — à cette
heure-là, pensa-t-il, on me mettra sous
la terre. Elle pleurera, la chérie, j'en
réponds... elle pleurera sur le triste avor-
ton que j'étais.

Il se fit un silence, elle leva les yeux
vers lui.

— Vous ne dites rien, Antoine?

— Vous savez, mon aimée, que cer-
taines émotions ne se traduisent pas en
paroles.

Il s'arrêta saisi, il avait trouvé l'argu-

CHEMIN DE FER BERTHOUD-THOUNE
CAPITAL-ACTIONS FR. 3,965,500

EMISSION

d'un

EMPRUNT DE FR. 1,400,000 AU 4%

1^{re} HYPOTHÈQUE

PROSPECTUS

La Société du Chemin de fer Berthoud-Thoune, ayant son siège à Berthoud, s'est constituée le 16 novembre 1896, à l'effet de construire une ligne de chemin de fer qui, partant de la station de Hasle du chemin de fer de la vallée de l'Emme, conduit par Konolfingen à Thoune.

La ligne est à voie normale et, bien qu'elle ait été projetée comme ligne secondaire, le matériel de la voie, les ponts et la superstructure sont équivalents aux installations identiques des lignes principales. La plus petite courbe est de 250 m. de rayon, la plus forte rampe, de 25 ‰.

Par conventions passées avec les compagnies du Central suisse et du Jura-Simplon, la compagnie Berthoud-Thoune s'est assurée le droit de cojoissance des gares de Berthoud, de Thoune et de Konolfingen.

La longueur de construction de la ligne est de 33,3 km., la longueur d'exploitation, de 41 km.

En présence du fait que le chemin de fer Berthoud-Thoune possède 3 points de jonction avec d'autres lignes à trafic intense, la question de l'établissement d'un horaire permettant d'arranger des correspondances faciles avec le plus grand nombre possible de trains circulant sur ces lignes de jonction était difficile à résoudre, surtout en ce qui concerne le trafic des voyageurs.

Vu l'impossibilité d'établir des correspondances rationnelles avec le petit nombre de trains qu'aurait permis de faire circuler l'exploitation du B. T. B. avec la traction à vapeur, on chercha et trouva la juste solution de cette difficulté en appliquant la traction électrique, qui permet le parcours d'un nombre double de trains sans augmentation notable des frais d'exploitation. En conséquence, l'horaire établi pour les trains à voyageurs comporte 8 à 10 trains dans chaque direction et ce nombre peut, en cas de besoin, être considérablement augmenté.

L'ouverture de la ligne a eu lieu le 21 juillet écoulé et, depuis lors, l'exploitation fonctionne régulièrement. Les recettes brutes de la première année correspondent à celles du chemin de fer de la vallée de l'Emme.

Le devis pour la construction et l'appareillage de la ligne à traction électrique était de fr. 5,300 000.

Le capital-actions a été fourni comme suit:

Participation de l'Etat	fr. 2,154,000
des communes et des particuliers	1,361,500
de diverses Sociétés	450,000
Total	fr. 3,965,500

L'emprunt de la compagnie, du montant nominal de fr. 1,400,000, est contracté aux conditions suivantes:

1. L'emprunt est garanti par une hypothèque en premier rang, inscrite au registre fédéral des hypothèques de chemins de fer n° II, page 118 sur la ligne de chemin de fer d'une longueur de 33,3 km. formant la propriété de la compagnie, y compris tous les accessoires et le matériel roulant, conformément à la loi fédérale concernant les hypothèques des chemins de fer, etc., du 24 juin 1874;
2. L'intérêt est payable à raison de 4% l'an, à partir du 31 décembre 1898;
3. L'emprunt peut être dénoncé au remboursement moyennant avertissement six mois à l'avance: de la part des porteurs d'obligations, au plus tôt pour le 31 décembre 1918 et ensuite pour le 31 décembre de chaque année suivante; de la part de la compagnie, au plus tôt pour le 31 décembre 1908 et ensuite pour le 31 décembre de chaque année suivante;
4. L'emprunt est divisé en 1400 obligations partielles de fr. 1000 chacune, au porteur, munies de coupons semestriels à l'échéance des 30 juin et 31 décembre de chaque année;
5. Les coupons et titres amortis de l'emprunt sont payables sans frais pour les porteurs:
 - a) à la caisse de la compagnie à Berthoud,
 - b) à la Banque cantonale de Berne et ses succursales et comptoirs,
 - c) à la Caisse d'épargne et de prêts à Berne
 - d) à la Banque fédérale (S. A.) à Zurich et ses comptoirs;

6. La compagnie Berthoud-Thoune s'engage à faire coter à ses frais à la bourse de Berne les titres de cet emprunt pendant toute la durée de celui-ci;

7. Toutes les publications concernant le paiement des intérêts, le remboursement et la dénonciation de l'emprunt se feront aux frais de la compagnie dans la Feuille officielle suisse du commerce, la Feuille officielle du canton de Berne, et, en outre, dans un journal paraissant dans chacune des villes de Berne, de Berthoud et de Thoune.

Berthoud, le 5 septembre 1899.

Chemin de fer Berthoud-Thoune:

Pour la Direction,
DINKELMANN

H 3937 Y

Conditions de souscription

Les banques soussignées ayant pris ferme l'emprunt de fr. 1,400,000 à 4% du chemin de fer Berthoud-Thoune ouvrent une souscription publique aux titres émis conformément au prospectus ci-dessus, aux conditions suivantes:

1. La souscription aura lieu

le mardi 12 septembre 1899

1. après des institutions et maisons de banque énumérées ci-après;
2. le prix d'émission est fixé au pair, soit fr. 1000 par obligation plus intérêt couru dès le 30 juin 1899;
3. si les demandes dépassent le nombre de titres à émettre, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle;
4. la libération des titres attribués s'effectuera au plus tard le 15 octobre prochain auprès du domicile de souscription;
5. les titres définitifs seront délivrés lors de la libération.

Berne et Zurich, le 5 septembre 1899.

Banque cantonale de Berne.
Caisse d'épargne et de prêts.
Banque fédérale (S. A.)

Domiciles de souscription:

- Cernier:** Banque cantonale neuchâteloise, agence.
Chaux-de-Fonds: Banque fédérale, S. A., comptoir.
Banque cantonale neuchâteloise, succursale.
Banque commerciale neuchâteloise, agence.
Pury & Co.
Convet: Banque cantonale neuchâteloise, agence.
Weibel & Co.
Fleurier: Banque cantonale neuchâteloise, agence.
Weibel & Co.
Loèche: Banque cantonale neuchâteloise, agence.
Banque commerciale neuchâteloise, agence.
Môtiers: Banque commerciale neuchâteloise, agence.
Neuchâtel: Banque cantonale neuchâteloise et ses correspondants dans le canton.
Banque commerciale neuchâteloise.
Berthoud & Co.
DuPasquier, Montmolin & Co.
G. Nicolas & Co.
Pury & Co.

Tomates 8678
pour conserves, à 35 cent. le kilo,
chez M. Hurni, l'Eglantine, Poudrières.

AVIS DIVERS

Mlle Eberhard
leçons de français, d'allemand et de mu-
sique,
est de retour.

Rue des Beaux-Arts 17, au 2^{me} étage,
à droite. 8467c

ON CONFIERAIT
à une personne sérieuse, ayant si possi-
ble un magasin en ville, bien situé, un
dépôt de fabrique.

L'article peut aussi être tenu par une
dame. Adresser les offres par écrit sous
H 8555 N à l'agence Haenstein & Vo-
gler, Neuchâtel.

Pension-Famille
Pension soignée, avec ou sans cham-
bre, rue Pourtalès 2, 2^{me} étage. 8024

devancé dans la route du sacrifice: il
saurait l'y rejoindre et l'y dépasser.

— Allons, dit-il en se levant, il faut
être raisonnable. Quand on a toute la vie
devant soi, il faut savoir se quitter pour
quelques heures. Mathilde, ma femme,
ma sainte, mon unique et éternel amour,
répétez-moi ce que vous m'avez dit à
l'heure de nos fiançailles: que vous étiez
à moi tout entière, sans scrupule, sans
hésitation...

— Sans scrupule, sans hésitation, tout
entière et pour toujours, répéta-t-elle
avec un beau regard franc et loyal.

Il tressaillit à ce « pour toujours » que
lui-même n'avait pas osé redire, et
qu'elle ajoutait bravement, sans savoir
qu'elle s'engageait pour quelques heures
à peine.

Il était debout près d'elle, son front
venant juste au niveau de ce cou char-
mant, il approcha de lui ce beau corps
souple, et pencha sa tête sur ce sein
qu'il avait vu le matin même, pour la
première et dernière fois, dans sa nudité
triomphante, ce sein qu'il avait rêvé
pour oreiller et qu'une dalle de pierre
remplacerait, le broyant dans sa brutale
caresse.

Elle eut le recul lent et involontaire
d'une vierge au lieu du brusque retire-
ment qu'il redoutait. De cette dernière
marque de bonté, qui atteignait le mal-
heureux dans ses fibres les plus sensi-

Pour pensionnaires

Dans une honorable famille de la Suisse
allemande, on offre pension pour fille ou
garçon pouvant fréquenter les écoles de
la ville. 7968

Pour renseignements, s'adresser au
magasin Guya-Rosset, rue de la Treille.

Madame Scott reprend ses

leçons d'anglais
le 4 septembre. 2, avenue du Premier-
Mars. 8353

bles, il lui rendit grâce du fond de
l'âme.

Il était de retour dans sa grande mai-
son triste et familière. Il ne s'arrêta pas
à faire ses adieux aux choses: il était
pressé d'aller dormir dans la suprême
nuit.

Il monta vivement l'escalier. Arrivé
en haut, il s'arrêta hors d'haleine. Sous
la porte d'en face filtrait un rayon de
lumière. Une douce psalmodie troublait
le silence nocturne: Pauline priait.

A cette heure suprême, il aperçut tout
à coup sa dette envers cette âme simple
et bonne. Il vit son indifférence pre-
mière. Il vit la façon glacée dont il l'a-
vait reçue quand elle avait quitté Dieu
lui-même pour adoucir la solitude d'un
frère. Il vit comme il s'était constam-
ment dérobé à son bon vouloir, comme
il lui avait rendu son sacrifice plus amer
en le stérilisant. Et cependant elle ne
s'était jamais plainte; bien plus, elle
avait attiré Mathilde à leur foyer, elle
s'était employée corps et âme à les unir,
elle avait mis dans l'existence d'Antoine
ce beau rayon d'amour qu'il allait em-
porter dans la tombe... Il se mit à ge-
noux, et pour l'ingratitude passée, et
pour la cruauté future, pour le bonheur
qu'il ne lui avait pas donné, pour la
peine qu'il allait lui faire, il lui demanda
pardon dans son cœur.

On demande à emprunter

contre bonnes garanties, une somme de
1,000 fr., intérêt 5% l'an, amortissement
par versements mensuels. Prière d'adres-
ser offres sous H 8553c N à l'agence Haas-
enstein & Vogler, Neuchâtel.

Mlle ROSE GUINAND
Vieux-Châtel 3

recommence ses leçons de piano
dès le 1^{er} septembre. 8374c

Il entra dans sa chambre, ouvrit sa
fenêtre et regarda l'espace étoilé qui s'é-
tendait sous ses yeux. Quelle nuit! Une
orgie d'étoiles, un luxe de parfums, des
vapeurs blanches passant comme des
voiles de fée à travers le fond noir du
ciel. De temps à autre le chant d'un oi-
seau, le soupir d'une brise, ou le mur-
mure d'un baiser nuptial entre le firma-
ment et la terre...

Il s'arracha à cette contemplation. Le
temps marchait. L'heure d'agir était ve-
nue. Il examina la fenêtre avec le soin
scrupuleux d'un captif qui prépare une
fuite. Oh! s'évader de la vie! de cette
géologie sinistre où les gémissements et les
râles alternent dans les ténèbres du
doute!... Tout favorisait l'entreprise; en
montant sur une chaise, il avait la ba-
lustrade à la hauteur du genou. La fable
était probante: agacé par le bruit du vo-
let et fidèle à sa manie de se passer
d'aide, il aura voulu fixer la ferrure, et
alors... rien de plus vraisemblable
qu'une perte d'équilibre, surtout s'ils ap-
puyait sur sa jambe faible, et s'il empoi-
gnait la corde de la persienne comme
quelqu'un qui a voulu se retenir. Elle
est usée; il faut la casser au milieu. On
pensera qu'elle a cédé sous le poids.

Il prit en main le bout de corde,
avança la tête et tomba.

FIN

ÉCOLE DE COMMERCE

Rentrée des classes

Mardi 19 septembre, à 8 heures du matin

Tous les élèves anciens et nouveaux, promus ou non-promus, doivent se présenter. Des auditeurs sont admis dans la classe de 4^{me} année, spécialement aux cours de:
MM. Numa Droz. Les Chemins de fer.
Henri Morel. La Propriété industrielle.
Robert Comtesse. Les Assurances.
Léopold Dubois. La Banque.
Pour inscriptions et renseignements, s'adresser au Directeur. 8207

Ecole professionnelle de jeunes filles à Neuchâtel

Les cours suivants, qui n'ont pu être ouverts le 29 août, parce que les locaux scolaires sont utilisés pendant le rassemblement de troupes, commenceront le mercredi 13 septembre:

1. **LINGERIE A LA MACHINE** (cours professionnel, trois mois).
 2. **LINGERIE A LA MACHINE** (cours restreint, deux demi-journées par semaine, durant trois mois).
 3. **BRODERIE BLANCHE** (cours professionnel, 12 heures par semaine durant trois mois).
 4. **BRODERIE BLANCHE** (cours restreint, 6 heures par semaine, durant trois mois).
 5. **REPASSAGE** (cours professionnel complet, 3 demi-journées par semaine, durant trois mois).
- Pour le repassage, on peut aussi s'inscrire au cours inférieur seulement (2 demi-journées par semaine) ou au cours supérieur (linge empesé à l'amidon cru, une demi-journée par semaine).
Pour renseignements, programmes imprimés et demandes d'inscription, s'adresser à **M^{me} Légeret**, directrice de l'Ecole, chemin du Rocher 3. 8484

Classes spéciales de français

et section préparatoire de l'Ecole de commerce pour jeunes demoiselles, Neuchâtel.

Ouverture des cours: mercredi 13 septembre, à 8 heures.
Pour renseignements, programmes, etc., s'adresser au directeur, 8487
D^r J. PARIS.

FABRIQUE SUISSE DE CIMENT PORTLAND à SAINT-SULPICE (Val-de-Travers)

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

Assemblée générale extraordinaire

pour le **jeudi 14 septembre 1899**, à 2 heures après midi, à **Saint-Sulpice (Buffet de la Gare)**.

Aux termes de l'article 15 des statuts, les actionnaires doivent, pour avoir le droit de participer à l'assemblée générale, opérer jusqu'au **lundi 11 septembre 1899**, à midi, soit au siège social, soit à la Banque cantonale neuchâteloise, le dépôt de leurs actions. En échange de ce dépôt, ils recevront un récépissé nominatif et personnel qui leur servira de carte d'admission pour l'assemblée générale.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 avril 1899.
 2. Nomination d'un administrateur.
 3. Rapport du Conseil d'administration sur l'émission d'un emprunt destiné à l'établissement d'une succursale.
- Saint-Sulpice, le 16 août 1899. 8238

Le Conseil d'administration.

La Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à WINTERTHOUR

traite à des conditions très avantageuses, l'assurance des risques de voyages en

Chemins de fer, Bateaux à vapeur, Tramways, Funiculaires.

8401

Moyennant une prime unique très réduite, l'assuré est couvert sa vie durant.

Pour tous renseignements s'adresser à **MM. Schmidt & Lambert**, agents généraux, à Neuchâtel, Promenade-Noire 3.

BAINS DE GUTENBOURG

(Canton de Berne)

Station de chemin de fer. — Séjour d'automne, agréable et salubre. — Magnifiques forêts de sapins. — Prix modérés. — Prospectus gratis et franco.

Ouvert jusqu'à fin octobre. H 3711 Y

Entreprise générale de travaux en ciment

ASPHALTAGE. TOITS EN CIMENT LIGNEUX. HOURDIS.

Carrelage en grès fin et ordinaire, et en terre cuite du Midi.
Bordures de jardin, balustrades, fromagères, pressoirs, bassins, jets d'eau, cuves, lavoirs, encadrements de portes et de fenêtres en ciment moulé.
Fabrique de tuyaux, carrons et planelles en ciment, briques en escarille.
Vente de ciments, chaux blutée, gyps, tuyaux en grès, lattes et liteaux. Carton bitumé. — Gros et détail.
Carreaux en faïence pour revêtement. 7585

CALDELARI & C^{ie}, Neuchâtel

Cours de confection et lingerie

Seule méthode garantie en Suisse, la plus simple et facile, tous vêtements de lingerie garantis. Les élèves travaillent pour elles ou leurs connaissances, et pour renouveler leurs toilettes. — Renseignements sérieux chez les anciennes élèves. — Prospectus à disposition. 8131

M^{lle} DUBOIS, professeur de coupe. Cours de cuisine.

Faubourg du Château 15. — Vue des Alpes.

Forges de Noiraigue

Entreprise spéciale de grosses pièces de forge, soit fer ou acier, pour mécaniciens, fléaux, vis de balanciers, matrices poinçons; forgeaison de congés pour portails, ébauches de haches, socs de charrue, sabots pour pilotes. Taillanderie fine garantie. S'adresser à

Adolphe Martenet, Taillandier

Anciennement établi à Serrières.

A la même adresse on retaille les bouchardes et taillardes. Outils pour carriers. 8103

DESSIN ET PEINTURE

E. Paris reprendra ses leçons le 14 septembre. Balance 1. 8590c

Couturière

M^{lle} Blanche Schorpp, Industrie 15, se recommande pour tout ce qui concerne son état. 8496

PENSION

Jolie chambre meublée, avec pension, pour monsieur rangé. On prendrait encore deux messieurs pour la pension
Sablons 12, 1^{er} étage. 8489c

On demande à emprunter 12 à 13,000 fr. sur une propriété payée 20,000 fr. S'adr. Etude **E. Bonjour**, notaire, rue Saint-Honoré 2. 8332

M^{lle} Munsch

reprendra ses cours de mandoline et de guitare le 15 septembre. Prière de s'inscrire rue J. J. Lallemand 7. 8529

APPARTEMENTS A LOUER

A louer, pour tout de suite,

une maison à Boudry

contenant 6 pièces avec dépendances, une cave avec ses tonneaux contenant 25,000 litres, une petite écurie avec remises. A la même adresse on offre à vendre un ancien pressoir. S'adresser au château de Boudry. 8286

A louer pour cause de départ imprévu, au quai des Alpes, un bel appartement de 4 pièces et dépendances avec tout le confort moderne. Conditions avantageuses. S'adresser Etude des notaires **Gayot & Dubied**, rue du Môle. 7820

A LOUER

pour tout de suite joli logement de trois chambres, cuisine et dépendances. S'informer du n° 7142 au bureau Haasenstein & Vogler.

A louer pour le 24 décembre 1899,

Quai des Alpes

un bel appartement au premier étage, de sept pièces et dépendances. Eau, gaz, lumière électrique, chauffage central et concierge. S'adresser en l'Etude des notaires **Gayot & Dubied**, rue du Môle. 8212

A louer pour Noël 1899, un beau logement situé faubourg de l'Hôpital n° 34. S'adresser à **M. Paul Reuter**, négociant en ville. 8435

Un petit logement à Hauterive, pour le 1^{er} octobre. S'adresser à **Louis Court**, à Hauterive. 8524c

A louer à Bôle

tout de suite ou pour époque à convenir, beau logement de trois chambres, cuisine, galerie, dépendances, eau sur l'évier, jardin, très belle vue. S'adresser au notaire **H.-A. Michaud**, à Bôle. 7903

A LOUER

pour Noël, rue Coulon n° 12, un appartement de deux chambres, cuisine et dépendances. S'adresser à **M^{me} Philippe Béguin**, au dit lieu. 7832

A louer pour Noël, à Vieux-Châtel, un beau logement de 5 pièces et dépendances, avec belle vue sur le lac. S'adresser à **Vieux-Châtel 9**, au second étage. 8432c

A louer tout de suite un logement, trois chambres et cuisine. S'adr. boulangerie, rue de l'Hôpital 9. 8510c

BEAUX-ARTS

A louer immédiatement un beau premier étage de quatre chambres et dépendances. S'adresser Etude **Ed. Petitpierre**, notaire, Epancheurs n° 8. 6485

A LOUER

tout de suite à Montezillon un appartement de deux chambres, cuisine et dépendances. S'adresser à **M^{me} Philippe Béguin**, au dit lieu. 7832

A louer tout de suite un logement, trois chambres et cuisine. S'adr. boulangerie, rue de l'Hôpital 9. 8510c

A LOUER

rue des Beaux-Arts, un appartement soigné de six pièces. S'adresser à la Société Technique, rue Pourtalès n° 10. 7300

6 Quai du Mont-Blanc 6

A louer, à proximité du tram Neuchâtel-Serrières et du régional, un beau logement de quatre pièces et dépendances. Belle exposition, vue étendue. S'adresser à **M. Aug. Marti**, entrepreneur, Maladière 4. 4439

Un petit logement, chambre, cuisine, avec eau, cave et bûcher est à remettre tout de suite à des personnes tranquilles et sans enfants. S'adr. faubourg de la Gare, 7, au 1^{er}. 8490

Rue de l'Industrie 12, au 2^{me}, appartement de quatre pièces, cuisine et belles dépendances, à louer pour Noël. 8575

A LOUER

pour St-Jean 1900, plusieurs logements de 3 et 4 pièces avec toutes les dépendances nécessaires, ou faubourg des Sablons. S'adresser à **M. E. Meystre** architecte, rue de l'Hôpital 21. 8438

NOUVELLES POLITIQUES

Espagne

Le congrès catholique de Burgos fait grand bruit en Espagne. Nombre de prélats y ont pris une attitude nettement hostile aux institutions existantes, attitude directement contraire aux récentes instructions du Saint-Siège. On a pu y constater que l'Espagne campe sur un volcan dont les feux sont attisés par une notable partie du clergé. Au congrès les sympathies carlistes s'affaïssaient sans réserve. On affirme que le nonce a brusquement quitté la salle des délibérations; on suppose que, par là, il prétendait protester contre ce qu'il ne pouvait considérer comme des manifestations d'insubordination à l'égard de l'autorité papale. Le ministère se préoccupe de l'incident et des mesures que celui-ci pourrait lui imposer.

Turquie

Le prince de Monténégro n'aime pas à perdre son temps. Au dire de la «Gazette de Francfort», il aurait au cours d'un entretien avec le sultan exprimé le désir d'obtenir une bande du territoire turc, près de Berana. Le sultan a reçu assez fraîchement cette proposition.

Etats-Unis

Le mouvement contre l'impérialisme s'étend. La création d'une nouvelle ligue pour l'expansion coloniale a été décidée dans un meeting qui s'est tenu au théâtre de Springfield, dans le Massachusetts, et son action s'exercera dans cet Etat et celui du Connecticut.

L'orateur du meeting, M. Boutwell, a vivement critiqué la politique de M. Mac Kinley et a terminé son discours en disant: «Est-il vain d'espérer que les Etats-Unis peuvent racheter leur honneur et laver la tache ignominieuse d'une guerre de conquête en accordant promptement et librement leur indépendance et leur souveraineté individuelle à Porto-Rico, à Cuba et aux Philippines?»

A New-York, un meeting en masse de démocrates s'est réuni au Cooper Union club. Les orateurs ont violemment attaqué la politique de M. Mac Kinley aux Philippines, ont adhéré au programme de Chicago et à la candidature de M. Bryan à la présidence.

Le meeting a salué par des acclamations le nom d'Aguinaldo quand le chef philippin a été proclamé dans un discours un des héros du monde.

Saint-Domingue

Le gouvernement provisoire, ayant à sa tête M. Vasquez et le général Ramon Caceres, meurtrier du président Heureaux, escorté par deux mille hommes de troupes révolutionnaires, a fait son entrée mardi dans la ville de Saint-Domingue et a pris possession du pouvoir.

Le général Jimenez devait arriver jeudi. Déjà l'enthousiasme populaire le salue «régénérateur» de St-Domingue.

NOUVELLES SUISSES

La situation financière. — La commission du Conseil national pour l'examen de la situation financière de la Confédération et des ressources financières pour les projets d'assurance a terminé ses délibérations.

La majorité de la commission est arrivée à la conviction qu'il sera possible de faire entrer en vigueur en 1903 les lois sur l'assurance, à condition de réaliser une série d'économies au sujet desquelles la commission présentera au conseil différentes propositions, qu'elle motivera dans un rapport écrit qui sera publié prochainement.

La minorité de la commission, M. Scherrer-Pulleman, s'est rangée à la manière de voir du Conseil fédéral.

La session des Chambres. — Le Conseil fédéral a arrêté la liste des tractanda pour la session de septembre des Chambres fédérales, qui s'ouvrira le 25 septembre à 4 h. Cette liste contient 45 numéros; il ne se trouve que trois nouvelles affaires, deux recours en grâce, et les conditions d'engagement des ouvriers de la Confédération.

BERNE. — Les obsèques du comte de Montholon, ambassadeur de France, ont eu lieu mercredi à Berne. Le cortège a quitté la villa de l'ambassade à 11 h. 30, au son des cloches et du canon.

En tête marchait un escadron de dragons suivi de la musique du bataillon de carabiniers n° 3 et de ce bataillon. L'évêque, Mgr Haas, venait ensuite en voiture fermée.

Puis venaient, dans l'ordre suivant, la musique de la ville; la couronne envoyée par le président de la République française, portée par six caporaux; les couronnes du Conseil fédéral, etc., portées par des soldats; le corbillard, entouré et suivi des délégations des nombreuses sociétés françaises en Suisse; la famille; les membres des ambassades; les officiers supérieurs qui assistent aux manœuvres en Suisse.

Les attachés militaires étrangers; le corps diplomatique; les autorités fédérales — le président de la Confédération et quatre conseillers fédéraux précédés des huissiers, — cantonales et communales bernoises; la colonie française de Berne; les dames de la famille dans des voitures fermées. Une compagnie de soldats du bataillon n° 93 fermait la marche.

Le cortège s'est rendu à l'église de la Sainte-Trinité où l'absoute a été donnée

par Mgr Haas. Le corps a été ensuite transporté à la gare où il a été mis dans un fourgon tendu de noir pour être conduit à Paris.

— Le feu s'est déclaré spontanément l'autre jour dans un tas de foin remis dans la maison de la Längmatte, près de Nidau, appartenant à M. Rufer, maître secondaire, à Nidau. L'accident a heureusement été aperçu assez tôt pour que le feu ait pu être circonscrit par les soins des pompiers de Nidau, de sorte que la maison n'a pour ainsi dire pas éprouvé de dommage. Le foin toutefois est entièrement perdu, du moins comme fourrage.

LUCERNE. — Dans la nuit du 30 au 31 août, des voleurs pénétraient dans le chalet tenu par M^{me} Comarini tout près du monument du Lion, à Lucerne, et ils enlevaient un grand nombre de bijoux, dont 60 broches, 24 bracelets, 20 paires de boucles d'oreilles, 10 chaînes de montres, des colliers et des bagues.

Or, vendredi soir, la police d'Olten était avertie qu'un individu cherchait à se défaire d'une partie des objets volés en les offrant en vente à M. Manz, horloger, à Olten. Cet individu fut arrêté aussitôt. C'est un Italien très bien mis, qui doit avoir commis bien d'autres vols du même genre en Suisse et dans les pays voisins. Le voleur a cherché à s'échapper des prisons d'Olten où il avait été enfermé. Dans le courant de la nuit, il avait déjà démolé le poêle de sa cellule et il songeait sans doute à filer par la cheminée, lorsqu'on s'aperçut de sa tentative d'évasion. Le malfaiteur a été conduit dès samedi matin à Lucerne.

VAUD. — Dimanche un cycliste borge, un peu sourd (peut-on être cycliste dans ces conditions?) descendait de Jougne sur Vallorbe, lorsque, à l'entrée des Pavins, percuta hameau près de la frontière, il renversa un Italien nommé Borsetto, avec une violence telle que le malheureux perdit immédiatement connaissance. Transportée à son domicile, la victime, qui avait des lésions internes, mourut le lendemain matin après d'horribles souffrances.

GENÈVE. — Lundi soir avait été déposé sur une voie de garage, à Ambérieu, un wagon contenant un cheval de course qui devait être dirigé sur Genève. On ne sait encore comment, le feu se mit au wagon et, en quelques minutes, wagon et cheval furent grillés. Ce dernier était évalué à 40,000 fr.

— Mercredi dernier, à 2 heures de l'après-midi, M. Hermann Berner, mécanicien au Locle, descendant à bicyclette la route des gorges du Taubenloch, a été jeté à un contour contre le parapet de la route et a été grièvement blessé. Il a de fortes contusions à la tête et une clavicule brisée.

CANTON DE NEUCHÂTEL

Phylloxera. — Bulletin des découvertes phylloxériques du 20 juillet au 27 août 1899:

Cressier: Les Vignes-aux-Oies, 1 point 342 ceps, ancien foyer.

Auvier: Serran, 19 points, 528 ceps; Racherelles, 12 p. 713 c.; Boffetana, 6 p. 65 c.; Abbesses, 1 p. 20 c.; Vanel, 16 p. 416 c.; Cortey, 27 p. 460 c.; Rochettes, 22 p. 369 c.; Lerin, 52 p. 358 c.; Courberayes, 37 p. 453 c.; Beauregard, 4 p. 332 c.; Pain-Blanc, 17 p. 107 c.; Tyre, 16 p. 59 c.; Bouronnes, 41 p. 707 c.; tous anciens foyers. Sahu, 2 p. 6 c.; Bren-du-Plan, 1 p. 35 c., Grand Vignes, 4 p. 70 c.; Tombet, 2 p. 18 c.; quatre nouveaux foyers.

Boudry: Praz, 8 points, 251 ceps; Cattembourg, 2 p. 79 c.; Gravany, 84 p. 1079 c.; Derrière-Môtiers, 25 p. 188 c.; Bergeresse, 2 p. 47 c.; Pontareuse, 9 p. 280 c.; Vaulanau, 15 p. 184 c.; Glières, 70 p. 984 c.; Pré-Landry, 8 p. 132 c.; Baconnière, 12 p. 384 c.; Sur-la-Forêt, 15 p. 180 c.; Rossats, 117 p. 1223 c.; Gougillettes, 70 p. 1843 c.; Gavotte, 24 p. 619 c.; Granchamp, 11 p. 151 c.; Prissettes, 12 p. 260 c.; Merloses, 82 p. 1189 c.; Brassins, 2 p. 41 c.; Cornes, 10 p. 116 c.; Gillettes, 84 p. 947 c.; Calames, 17 p. 178 c.; Vauvilliers, 20 p. 160 c.; Batterottes, 16 p. 306 c.; Trois-Rods, 54 p. 321 c.; Vignot, 3 p. 25 c.; Escarbillon, 1 p. 75 c.; Baillodes, 2 p. 182 c.; Plantées, 129 p. 1252 c.; Tomaseta, 41 p. 858 c.; Conrardes, 75 p. 1136 c.; Combes, 6 p. 103 c.; Prises-aux-Mores, 11 p. 169 c.; Bras-de-Mar, 8 p. 478 c.; Brassins, 34 p. 440 c.; Bugnon, 17 p. 134 c.; Peleuses, 2 p. 29 c.; Velans, 11 p. 179 c.; Vaudijon, 10 p. 133 c.; Chézard, 7 p. 191 c.; tous anciens foyers.

Pêche. — Le 30 août a eu lieu à Grandson, sous la présidence de M. Viquerot, chef de département du canton vorart, la réunion de la commission intercantonale de la pêche pour le lac de Neuchâtel.

Elle a décidé la création d'une commission technique qui aurait à s'occuper, sous ses ordres, des questions concernant le repeuplement du lac. C'est là un grand pas vers la solution d'une question qui intéresse à un haut degré toutes les populations riveraines.

Une ordonnance concernant l'emploi au lac de Neuchâtel du nouveau flet appelé «pic» sera édictée prochainement par les cantons concordataires.